2, rue Jean Lantier 75001 PARIS
Tél. : 01 44 88 84 26 — Fax : 01 42 33 29 07
e-mail : l.bouzidi@sempariseine.fr

REAMENAGEMENT DES HALLES

GTT PLACE RENE CASSIN

MERCREDI 16 JUIN 2010

Sous la présidence de

Mme Fabienne GIBOUDEAUX,
Adjointe au Maire de Paris en charge des Espaces Verts et de l'Environnement

En présence de

Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement
Jean-Marc FRITZ, SEURA Architectes
Dominique HUCHER, SemPariSeine, Directeur du réaménagement des Halles
M. Thierry LE ROY, Garant de la concertation

Participants :

Elus

M. Jacques BOUTAULT, Maire du 2ème arrondissement

Mme Michèle HAEGY, Adjointe au Maire du 1er arrondissement
M. Franck BOUNIOL, Adjoint au Maire du 1er arrondissement

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris
M. François POUPARD

Cabinet de M. Christophe GIRARD
M. Benoit ETIENNE

Secrétariat Général
M. Philippe CHOTARD

Cabinet de Fabienne Giboudeaux
Nicolas Rialan

Secrétariat Général / Mission Halles
Mme Elise PENCE
Mme Mary SENKEOMANIVANE

Direction de l'Urbanisme
M. Jean-Pierre MOULIN

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
M. Maurice SCHILIS
M. Thierry PHILIPP
Mme Thérèse PAUMEAU

Associations

Association « Accomplir »
M. Gilles POURBAIX
Mme Elisabeth BOURGUINAT
Mme Isabelle MADESCLAIRE
M. Jacques ARNOULD

Association « Glob'Halles »
M. Régis CLERGUE DUVAL
M. Dominique MAGNIETTE

GIE du Forum des Halles
M. André LABORDE

Association de défense des riverains « Châtelet – Les Halles »
M. Jacques CHAVONNET

Association « Paris des Halles »
M. Olivier PERAY

Association « Curiositas »
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

Association « Qualité de vie autour de St-Eustache »
Mme Monique FOUQUET-LAPAR

Amicale 118 rue Rambuteau
M. Bernard BLOT

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents
M. Jean-Pierre MARTIN

Conseil Syndical 51 rue St Sauveur
M. Aron MIZRAHI

Institut de l'Urbanisme de Paris
Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER

Conseillers de quartier

Conseil de Quartier des Halles
M. Alain LE GARREC
Mme Françoise FILOCHE
Mme Dominique GOY-BLANQUET

Autres participants

SEURA Architectes
M. Guillaume LANDIER
Mme Marianna VETTORETTI

Agence Berger-Anziutti
Mme Flore MEURISSE

SHPH Novotel Paris les Halles
M. Eric DOBLER

CNRS
Mme Michèle COLLIN

Région Ile-de-France
Mme Jacqueline SAMULON
Mme Julie RODRIGUEZ

RATP
M. Yann LEBRAS

COTEBA
M. Mathieu ESNARD

Commissariat du 1er arrondissement
Commandant AUDON

SemPariSeine
M. Fabrice HEIM
M. Jean-Charles ARNAUD
M. Lionel BOUZIDI
M. Benoit FARCETTE
M. Robin POULAT
M. Thomas CROUIGNEAU

Particuliers
Mme Claude HALEVY, habitante du quartier
M. Marcel LE GARREC, Artiste
M. Yves LALLEMENT
Mme Evelyne DARCHE, habitante du quartier
Mme Soraya MEGHERBI
Mme Claudie LOUBERSAC, habitante du quartier
Mme Monique BOERLEN, habitante du quartier

M. Thierry Le ROY, Garant de la concertation : Bienvenue à ce GTT. Je suis content de vous revoir, pour un sujet qui est délicat.

Je voudrais dire un mot en tant que garant de la concertation. Nous avons moins de réunions mais nous en avons quand même un certain nombre, sur d'autres sujets que le jardin qui va nous occuper aujourd'hui, et en particulier sur le démarrage, puis le déroulement du chantier.

Ceux qui ont la curiosité de regarder le site de notre concertation peuvent lire les comptes rendus de notre Bureau où nous faisons un point régulier sur ces sujets, qui sont de plus en plus importants, évidemment.

D'autres réunions auront lieu à la rentrée, sur des sujets multiples, y compris sur les aspects du jardin que nous n'avons pas encore évoqués et qui ne peuvent pas l'être encore aujourd'hui.

Nous allons parler aujourd'hui du jardin et avant de donner la parole à la Ville, au Maire du 1er arrondissement et à Jean-Marc FRITZ qui va présenter l'objet de notre discussion, je voudrais dire pourquoi ce sujet, le jardin, et en particulier le dessin de la Place René Cassin, qui est à notre ordre du jour, est difficile à aborder pour moi, en tant que garant.

Il est difficile d'abord parce que c'est un sujet sur lequel on a constaté déjà des désaccords entre la Ville et des participants à notre concertation ; ces désaccords ont été jusqu'à la formation d'actions contentieuses. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de dire qu'elles ne sont pas exclues par la concertation, mais évidemment elles ne se concilient pas bien avec la concertation. C'est une première difficulté.

La seconde difficulté est que sur ce sujet, nous sommes devant un « silence radio » de la Ville de Paris, depuis assez longtemps, alors qu'il y a une attente très grande de propositions nouvelles, en tout cas sur le sujet d'aujourd'hui, la Place René Cassin. Quand la Ville sort du silence – pardonnez-moi, Fabienne – c'est aussi pour s'exprimer dans la presse ; avec pour les réunions de concertation une difficulté d'avoir à la fois des informations dans la presse, et d'autres informations (pas les mêmes) dans les convocations à ces réunions.

Les délais qui précèdent les réunions, pour avoir cette documentation, sont aussi raccourcis, pour les mêmes raisons : nous sommes en présence d'un débat délicat pour la Ville elle-même.

Cela fait donc plusieurs difficultés pour notre discussion, je voudrais le dire d'entrée.

Pour autant, c'était mon avis et cela a été celui du Bureau de la concertation, cette réunion d'aujourd'hui est utile, et nécessaire. Il y a un engagement très ancien de la Ville de présenter un nouveau dessin de la Place René Cassin et quelles que soient les difficultés que je viens d'évoquer, il fallait que cette présentation soit faite et qu'une discussion ait lieu là-dessus, que l'on puisse échanger des arguments, les entendre, voir éventuellement les options présentées.

Nous aurons ensuite d'autres sujets sur le jardin, qu'il faudra aborder à la rentrée. Je ne les énumère pas aujourd'hui mais certains d'entre vous savent qu'une commande complémentaire (je le dis sous le contrôle de Fabienne GIBOUDEAUX et de Jean-Marc SEURA) a été passée au maître d'œuvre pour apprécier l'impact des élégissements sur le dessin du jardin ou sur des aspects du jardin, dont on ne connaît pas la portée exacte mais qui nous ramèneront forcément à la discussion du dessin du jardin. C'est pourquoi je pense qu'il faut que nous abordions cette discussion aujourd'hui.

Je n'en dirai pas plus sur le fond, vous avez eu le temps ces deux derniers jours de lire ce que la Ville a adressé aux membres de notre GTT.

Avant que Fabienne GIBOUDEAUX prenne la parole, puis je crois le Maire du 1er arrondissement, et que nous ayons la présentation de Jean-Marc FRITZ, je voudrais dire que toutes les personnes conviées et qui sont membres de ce GTT doivent pouvoir s'exprimer et je suis là pour y veiller.

Concernant le déroulement de notre réunion, Fabienne GIBOUDEAUX m'a demandé d'être le distributeur de parole, fonction que je vais assurer, comme cela m'est déjà arrivé. Fabienne, je vous donne la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Adjointe au Maire de Paris aux Espaces verts et à l'Environnement : Ce soir, il est question de la Place René Cassin ; cela a été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions

de concertation où il avait été demandé à l'équipe SEURA, et notamment Jean-Marc FRITZ, de retravailler sur le projet, pour garder la qualité d'usage et l'état d'esprit dans lequel souhaitent se retrouver les riverains, les habitants, les touristes, qui viennent sur cette place ; en tout cas, faire une proposition qui garde l'esprit de la place telle qu'elle est aujourd'hui.

Nous avons déjà eu des propositions, des esquisses pour se rapprocher de cet état d'esprit. Entre-temps, il y a eu des vœux au Conseil de Paris, je sais qu'il y a eu aussi un vœu dans un Conseil de Quartier ; il y a eu aussi une réserve du Commissaire Enquêteur qui portait sur la Place René Cassin. Il était donc important de venir avec de nouvelles propositions, sachant que celles qui avaient été faites auparavant ne répondaient pas à cette demande, pour moi en tout cas.

Vous avez parlé de la presse, mais les documents qui vous ont été distribués n'ont pas été communiqués à la presse ; j'y tenais beaucoup, c'était important. Il y a eu un visuel, mais qui n'est pas les plans qui vous seront présentés ce soir. Je note votre remarque et je suis d'accord avec vous, il est important que l'on n'ait pas diffusé des documents avant les réunions de concertation.

Je souhaite que nous puissions avancer ce soir sur ce dossier, et au-delà même de la Place René Cassin, que nous puissions avancer un peu plus sereinement qu'auparavant. Je pense que la concertation est un effort de la Ville, de ma part, mais je ne suis pas toute la Ville, d'autres adjoints travaillent sur ce dossier.

Le jardin est posé sur une dalle sous laquelle il y a beaucoup de choses et il se passe beaucoup de choses ; il y a des contraintes techniques et de sécurité aussi, vis-à-vis de ce qui se passe aux Halles, donc nous sommes plusieurs concernés par ce dossier.

Je souhaite que nous avancions pour avoir un projet qui réponde à l'état d'esprit et au projet porté par les urbanistes architectes et paysagistes. On n'en parle pas beaucoup mais il y a aussi un paysagiste, en charge de l'aménagement de ce jardin. Il y a aussi les demandes légitimes des riverains qui souhaitent avoir un jardin répondant à leurs besoins, qui sont plus des besoins de proximité mais qui pour moi, sont importants, sachant qu'à Paris nous n'avons pas beaucoup d'espaces verts par habitant, notamment dans le centre de Paris.

Voilà ce que je voulais dire en introduction ; je laisse la parole à M. LEGARET qui va dire quelques mots avant la présentation faite par Jean-Marc FRITZ.

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement : Je ne vais pas trop prolonger votre attente. Je suis d'accord avec le garant, cette Place René Cassin est un sujet sensible. Le Commissaire Enquêteur a émis des réserves, je me suis mobilisé et vous êtes nombreux à vous être mobilisés.

Je rappelle qu'un sondage réalisé par la Ville de Paris, il y a au moins 3 ans, consistait à demander non pas aux riverains mais aux Franciliens (je crois qu'un millier de personnes avaient été interrogées) quels étaient les aspects les plus réussis et les moins réussis dans l'opération des Halles. A plus de 70 %, les personnes interrogées avaient plébiscité la Place René Cassin comme étant l'aspect le plus réussi. J'entends souvent dire que l'on oppose l'avis des habitants et des riverains à la dimension métropolitaine du projet. Il s'agissait bien d'un sondage auprès des Franciliens. Je pense pouvoir dire que les Franciliens, finalement, comme tous les gens du quartier, considèrent que tout n'est pas réussi dans les Halles mais que cela fait incontestablement partie des réussites.

Deuxième point, je suis d'accord pour dire que des recours et des référés, c'est toujours une forme d'échec quand on est dans la concertation. Nous n'en serions pas là si nous avions simplement fait les choses comme elles auraient dû être faites. Je reprends un terme que vient d'évoquer Mme GIBOUDEAUX : il n'y a pas eu un vœu au Conseil de Paris, mais un amendement à la délibération. J'en suis l'auteur, donc je le connais bien. Cet amendement a été adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris.

J'ai déposé cet amendement lors du débat sur la délibération portant sur la stratégie urbaine et cet amendement disait de manière parfaitement explicite que l'on devait conserver la Place René Cassin dans son emplacement, dans son périmètre, dans sa déclivité évoquant un amphithéâtre. Je n'arrive pas à comprendre par quel mystère, alors que le Conseil de Paris a délibéré à l'unanimité et que l'architecte, le Cabinet SEURA, est là pour en quelque sorte respecter la commande publique et aurait dû en bonne logique tenir compte de cet amendement qui a été adopté il y a maintenant deux ans, on en vient ce soir à nous proposer… Je ne sais pas ce que nous allons découvrir et ne veux pas faire de mauvais esprit, mais pour moi il y avait une manière infiniment plus simple de répondre et de ne pas perdre deux ans : considérer que puisque le Conseil de Paris avait délibéré à l'unanimité et qu'à l'unanimité il avait manifesté le souhait

de conserver cette place, cela faisait partie des éléments entrant dans la commande du travail de l'architecte, et que l'architecte devait s'y conformer.

Voilà ce que je me bornerai à dire sur la Place René Cassin. Il va de soi que je partage la présentation qui vient d'être faite.

Il n'y a pas que la Place René Cassin dans le projet des Halles, il y a bien d'autres aspects qui posent problème et sur lesquels la concertation est loin d'être aboutie en ce qui concerne l'aménagement du jardin. J'ai déjà fait connaître ma position, je suis globalement opposé au projet de réaménagement du jardin, mais le jardin n'est pas, loin de là, toute l'opération de rénovation des Halles, bien d'autres aspects sont à mon sens bien plus importants en termes d'utilité publique, notamment la rénovation du pôle transport.

Je regrette, et c'est ma principale crainte, qu'avec les polémiques qui ont été inutilement suscitées sur le jardin, finalement on pollue l'ensemble de l'appréciation faite sur l'opération de rénovation des Halles. C'est infiniment dommage.

Je pense que cette réunion sera utile, que nous verrons des présentations qui nous permettront de nous faire une idée ; mais nous aurions gagné beaucoup de temps si nous n'avions pas inutilement poursuivi des débats qui, à mon avis, n'avaient aucune raison d'être.

M. Thierry Le ROY : Merci, M. LEGARET. Nous revenons du projet dans sa globalité à la Place René Cassin, c'est notre ordre du jour.

Je voudrais, avant de passer la parole à Jean-Marc FRITZ, vous dire, Monsieur le Maire, que je comprends ce que vous avez dit à propos du maître d'œuvre comme ne mettant pas en cause ce maître d'œuvre, mais la municipalité qui lui a passé ses commandes, bien entendu.

Je suis là, moi aussi, pour défendre ceux qui n'ont pas forcément la parole sur ce point.

M. Jean-François LEGARET : Je ne sais pas qui est coupable, je dis simplement que le Conseil de Paris a délibéré et qu'il n'en a pas été tenu compte ; je ne sais pas à cause de qui.

M. Thierry Le ROY : C'est à la municipalité qu'il faut le dire.

M. Jean-François LEGARET : C'est pour moi un grand sujet d'interrogation.

M. Thierry Le ROY : M. Jean-Marc FRITZ, vous avez la parole pour présenter le dessin qui vous a été demandé.

M. Jean-Marc FRITZ, SEURA Architecte : Merci, Monsieur le Garant.

Voici une présentation des dernières évolutions du projet d'aménagement de la Place René Cassin. Une image tout d'abord pour replacer cette place dans un contexte un peu plus large. La Place René Cassin est un lieu extrêmement important du site, c'est incontestable, de par ses usages, son cadre absolument extraordinaire, son côté symbolique. La Place René Cassin n'en est pas moins un élément du dispositif de réaménagement du jardin, qui lui-même est une partie d'un tout. Ce tout est le réaménagement global du quartier des Halles, y compris ce qui se passe en sous-sol et ce qui a été proposé dès le début : une amélioration des relations entre le monde souterrain et la surface, une amélioration de l'accessibilité et de l'évacuation des espaces de transport.

Cette grande révolution sur le site consistera à faire en sorte que des barrières tombent et que la liaison avec l'ancien Forum se fasse directement avec la ville, et en particulier avec le jardin.

Donc, tout cela est un tout, qui doit prendre en compte un certain nombre de remarques et d'évolutions. C'est ce que nous avons souhaité faire, mais il ne faut jamais oublier que l'ensemble des Halles doit rester cohérent et ne pas s'écarter des objectifs initiaux fixés par le Conseil de Paris et la Ville.

Vous voyez là une image globale du jardin, qui essaie de montrer la simplicité que nous avons voulue pour ce site. C'est retrouver un espace le plus végétal possible, en tout cas plus qu'il ne l'est actuellement puisqu'il est très minéral ; un espace accessible à tous, à tous les usages, un espace de plain-pied et qui fonctionne également avec cette nouvelle émergence au-dessus de l'ancien Forum : la canopée. C'est une prairie, entre deux lisières.

L'image proposée au moment du concours par Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI s'appuyait sur cette volonté d'un espace très végétal, avec un cours central et deux lisières plantées de part et d'autre.

Voilà les images du projet tel que nous l'avons développé en 2006, avec le mail d'arbres conservé au sud, au bout de la rue Berger, en installant une lisière densément plantée le long de la rue Rambuteau.

Un certain nombre de remarques et d'avis ont été émis, notamment concernant la Place René Cassin. Nous avons donc commencé à regarder cette question et voir la compatibilité de ce projet de réaménagement du site et du jardin avec l'emprise de la Place René Cassin, que vous voyez ici.

La Place René Cassin : autant ce lieu a tout intérêt à être conservé et à évoluer, autant les difficultés pour nous ont été d'intégrer ce lieu dans ses dimensions et dans son dénivelé. Actuellement, la distance entre le portail du transept sud et l'extrémité de l'aménagement, est de 68 mètres. La largeur du jardin est de 145 mètres. Il y a une dizaine de mètres d'écart puisque la flèche concernant cette distance-là part du portail. Cela fait une petite soixantaine de mètres, ce qui correspond à environ 40 % de la largeur de cette plateforme qu'est le jardin. Donc, conserver la Place René Cassin en l'état, avec son emprise et son dénivelé, revenait à changer complètement les orientations d'aménagement du site ; c'est ce qui a été constaté par la Commission d'enquête publique, qui a dit très clairement que la conservation dans l'état actuel de la Place René Cassin n'était pas compatible avec le projet.

Dans la salle : C'est le projet qui n'est pas compatible avec la place !

M. Jean-Marc FRITZ : Je reprends les termes qui ont été émis par la Commission d'enquête publique, ce n'est pas moi qui ai tenu leur stylo. Nous verrons plus tard, la phrase est sur les diapositives.

Voilà la problématique à laquelle nous avons été confrontés lorsqu'il est apparu qu'il était intéressant de conserver cette place et ses usages.

Pour comprendre les questions liées au dénivelé, sur cette coupe vous voyez le fond de la Place René Cassin dans sa situation actuelle et le sommet des emmarchements et des aménagements, avec la fontaine qui est là. Le dénivelé est très important, pratiquement de 3,20 mètres, et le sommet de l'aménagement est très au-dessus du niveau moyen du jardin. Cet aménagement constitue donc un véritable obstacle, et le fait de recréer un espace végétal continu, une grande prairie, pose des problèmes vis-à-vis de cet aménagement.

Dans les projets qui ont été développés, l'idée était de retrouver une grande prairie de plain-pied, accessible, et de réduire à environ 1,50 mètre cette différence de niveau entre le jardin et le niveau bas. C'est le projet qui a été déjà présenté en 2008.

Dans les projets précédents, la lisière était très plantée. Nous avons fait évoluer cet aménagement petit à petit. La première piste a été d'éclaircir toute la rive nord du jardin et de créer une sorte de grand parvis en continuité, entre le portail ouest de l'église et le portail du transept. La deuxième piste, c'est le projet tel qu'il a été présenté en 2008 à la dernière réunion de concertation à ce sujet-là, c'était réaménager l'espace devant le transept sud d'une façon différenciée de celui de la Place du Jour, donc recréer une traversée (ce que nous n'avions pas dans les projets précédents), c'est-à-dire remettre le jardin en relation avec l'église et faire en sorte que cette traversée soit utilisable aussi pour parcourir le site. Entre la rue des Prouvaires et le transept sud de l'église, c'est actuellement un peu un parcours du combattant, on descend et on monte beaucoup, et il faut faire tout le tour de la Place René Cassin pour revenir ici.

Donc, on a proposé une liaison directe avec le jardin et en traversée nord/sud entre la rue des Prouvaires et le portail du transept sud.

Le deuxième point a été de créer une sorte d'amphithéâtre végétal, complété par des emmarchements au centre de cet aménagement.

C'était le projet tel qu'il a été développé à l'époque.

Entre-temps, en avril 2009, le Conseil de Paris a délibéré au sujet de ce lieu en ces termes : *« La Place René Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert. Une signalétique à caractère pédagogique relate l'œuvre et la biographie de René Cassin, et la sculpture d'Henri de MILLER est maintenue au sein de cette place, sous réserve de l'accord des membres de la Concertation, dans son emplacement ».*

Peu de temps après, la Commission d'Enquête publique s'est penchée sur le projet et a émis la réserve suivante : *« Le maintien de la Place René Cassin dans sa dimension, sa forme et son dénivelé, s'avérant incompatible avec le projet de jardin de plain-pied, un nouvel espace minéral et urbain devra être créé face au transept de l'église St-Eustache. La sculpture existante sera conservée. L'aménagement devra permettre à toutes les générations de s'asseoir et de se tenir dans ce lieu, à l'abri des grands flux du jardin et sur des gradins dont la disposition, à défaut de la forme, conservera les qualités de convivialité de l'hémicycle existant ».*

Le dernier texte intéressant est le vœu émis en mars 2010 par le Conseil de Paris : *« L'aménagement futur du jardin préserve les usages de la Place René Cassin et notamment, grâce à un jeu de gradins, l'effet d'agora souhaité par tous, en recréant un espace protégé de même qualité que la partie basse de la place actuelle ».*

Cela a été pour nous les textes fondateurs pour reprendre le projet et pour intégrer ces demandes des élus, de la Commission d'Enquête et de la Concertation.

Voici une des deux versions que nous avons développées sur ce nouvel aménagement, qui comprend des emmarchements, des gradins, et le repositionnement de la Tête Ecoute d'Henri de MILLER, à peu de choses près à l'emplacement actuel.

On voit dans cette version de larges emmarchements, des gradins un peu moins dimensionnés, un passage vers la prairie. Tout cela s'inscrit dans un hémicycle végétal.

La deuxième version que nous avons proposée et que nous vous soumettons est celle-ci ; une version où les emmarchements sont réduits. La question était de ne pas forcément privilégier les flux, la Commission d'Enquête publique avait demandé de ne pas en faire un lieu de passage de flux, mais au contraire un lieu d'arrêt. Nous avons donc mis en place des gradins plus largement dimensionnés, pour un linéaire d'assise qui dépasse les 250 mètres.

Nous avons fait une comparaison dimensionnelle entre l'état existant et le projet.

Là, vous avez la trace de la place actuelle, le cercle central est le cercle minéral, en pavés, en cuvette ; tout autour, ce sont les gradins actuels de la Place René Cassin. Les dimensions de cette place actuelle, sa profondeur, à partir du portail du transept sud, sont : 41 mètres. Comme cela a été vu tout à l'heure, lorsqu'on prend l'ensemble de l'aménagement, c'est 68 mètres.

Une particularité de cet aménagement est qu'il resserre beaucoup l'espace devant l'église, et donc perd la continuité visuelle sur l'ensemble de la rue Rambuteau, jusqu'à la rue Coquillière ; le passage étant à 8 mètres et une jardinière venant en excroissance dans cette partie-là. A droite, le passage est encore plus réduit puisqu'il fait 7 mètres.

En largeur, l'aménagement actuel de la Place René Cassin est : 43 mètres sur la partie centrale, et 70 mètres pour la totalité de l'aménagement.

Pour la partie projet : l'aménagement des gradins, l'aménagement minéral, jusqu'à cet espace-là, sa profondeur depuis le portail est de 34 mètres, donc un peu plus petit que la profondeur actuelle de l'espace central de la Place René Cassin. Par contre, l'espace devant l'église est un peu dégagé pour retrouver la continuité piétonne, on passe à 16 mètres, et à 10 mètres de ce côté-ci. En largeur, l'aménagement proposé de ce gradin à ce gradin fait 56 mètres, donc sensiblement plus que l'aménagement en largeur de la partie centrale, mais moins que l'aménagement complet de l'actuelle Place René Cassin.

C'était une volonté. Dans la mesure où l'on ne pouvait pas conserver l'emprise actuelle de la Place René Cassin, l'idée était de la redessiner, lui donner un nouveau contour, un nouvel aspect, une nouvelle situation spatiale, pour conserver les usages sur le site, mais pas sa dimension actuelle qui est difficilement compatible.

En coupe, pour comprendre le dénivelé : il y a une différence d'altimétrie de 1,50 mètre entre le point le plus bas et la prairie centrale, qui se décompose en environ 1,10 mètre pour la partie en gradins, et le reste en pente douce pour accéder au jardin. C'était la version 1.

La version 2 est à peu près similaire en termes de différences de niveaux. Vous voyez les images de la version 1, avec des emmarchements assez généreux, la Tête Ecoute qui est sur un podium ; et la version 2 où au contraire, on élargit les gradins et on réduit le passage et les emmarchements.

Voici les deux images du projet intégré dans l'ensemble de l'aménagement.

Merci pour votre écoute. Nous sommes à votre disposition pour toutes les questions que vous voudrez poser sur le projet.

M. Thierry Le ROY : Merci, Jean-Marc FRITZ.

M. Jean-Pierre MARTIN, Président du Conseil syndical 5/7 rue des Innocents : On parle de la Place René Cassin mais nous n'avons toujours pas été consultés, aucun projet concret ne nous a été soumis, concernant le projet définitif du jardin.

Nous ne savons pas quels sont les équipements de surface, les espèces de verrues que nous aurons, les portes de métro qui seront couvertes ou non, le local du jardinier… Au départ, il a été question de 1.000 mètres en surface, puis 400 mètres, maintenant on l'oublie. La suppression des élégissements est-elle possible ? Il faudrait un plan de coupe réel, avec les vraies dimensions ; là, nous avons vu des choses, mais qui sont virtuelles.

On nous fait des suggestions, on a créé visuellement ce que sera le futur, pourquoi n'avons-nous jamais vu le bâtiment, la canopée sur le jardin, de face ? On ne nous montre pas à quoi cela ressemble.

Nous aimerions savoir exactement ce qu'il y aura dedans. Sur les plans nous voyons des petits carrés, un peu de couleurs, etc. Tout est vert, pratiquement, il n'y a pas de chaussée, à part le boulevard piéton qui ne correspond à rien (nous en avons déjà parlé). Nous n'avons vu que des esquisses très approximatives concernant le jardin ; 1,50 mètre au niveau supérieur, dans les papiers que l'on nous a envoyés par e-mail, là cela change, ils ont travaillé cette nuit…

Dans le jardin, un enclos de 3.800 mètres carrés (c'est écrit, on ne le voit pas) pour parquer les tout petits. Je vous rappelle que nous allons rester 6 ans sans aucun jardin.

Les jolies perspectives actuelles vont disparaître totalement ; de plus, on plante un maximum d'arbres devant St-Eustache, donc du jardin on ne verra pas St-Eustache.

Je voudrais connaître l'avis du Ministre de la Culture et des Architectes des Bâtiments de France ; ils ont des choses à dire, je ne comprends pas qu'ils n'interviennent pas.

Quand vous dites que la place est préservée dans son esprit actuel, cela ne veut strictement rien dire pour moi.

Je ne parlerai pas du prolongement Rambuteau. On ne parle pas de la rue Berger, cela devient quelque chose d'épouvantable.

On décapite l'ancien Forum, on ne sait pas ce que l'on fait à la place. Les serres sont coupées, mais qu'y aura-t-il à la place ? Il y avait un mur d'escalade, sur quelques mètres je ne vois pas l'intérêt.

M. Thierry Le ROY : M. MARTIN, essayez de vous concentrer sur la Place René Cassin, c'est ce que l'on a présenté.

M. Jean-Pierre MARTIN : Non, c'est le jardin, c'est l'ensemble ! On nous prend pour des « c... », il n'y a pas d'autre terme.

Dans la salle : N'employez pas ce mot !

M. Jean-Pierre MARTIN : Je vais me gêner, mais si, Monsieur. Jusqu'à preuve du contraire, on nous balade depuis des années…

Dans la salle : Nous avons compris, mais n'employez pas ce mot-là ! Vous êtes inélégant.

M. Thierry Le ROY : Laissez M. MARTIN finir.

M. Jean-Pierre MARTIN : J'aimerais connaître les liens très particuliers qu'ont M. DELANOË et M. MANGIN pour que malgré le refus de la canopée, on l'ait imposée en construction, avec tout le reste, et que M. MANGIN se paye encore le jardin, etc. Je voudrais que l'on nous explique tout cela, parce que c'est vraiment monstrueux. Pourquoi lui confie-t-on toujours les choses ?

M. Thierry Le ROY : Mme GIBOUDEAUX essaiera de vous l'expliquer. Je donne la parole à M. PÉRAY.

M. Olivier PÉRAY, Paris des Halles : Bonsoir. Je ne reviendrai pas sur toute l'histoire de ce jardin. Je comprends que l'on ait peut-être besoin de reconstruire la Place René Cassin mais je trouve cela essentiel que l'amendement, le vœu ou la décision du Conseil de Paris ne soient pas du tout respectés dans vos propositions.

Dans l'amendement du Conseil de Paris, il est dit que l'on doit retrouver une forme qui évoque l'amphithéâtre. Ce que vous avez fait est un théâtre (pas un amphithéâtre) où tous les spectateurs seraient au premier rang. Vous avez supprimé le recul qui fait le charme de cette place, qui fait que quand on s'assied au fond de la place circulaire, on a un recul sur le transept et sur St-Eustache. C'est une notion extrêmement importante pour respecter l'esprit de la Place René Cassin. Quand on veut respecter aussi la convivialité, le fait de mettre un peu tout le monde côte à côte, comme vous l'avez fait, c'est très différent de mettre les gens face à face, et ce n'est pas respecter la convivialité.

Je voudrais savoir pourquoi vous avez autant supprimé l'herbe. Cette place est totalement minérale, il n'y a plus ces bordures d'herbe qui apportaient un peu de fraîcheur à cet espace qui est en plein soleil l'été. De la même façon, vous avez supprimé l'eau, qui donnait aussi un peu de fraîcheur l'été et contribuait à faire son charme. J'aimerais que vous me disiez pourquoi vous avez fait tout cela, pourquoi cette place est aussi minérale.

Pour toutes ces raisons, je trouve que vous êtes très loin du vote du Conseil de Paris, avec lequel j'étais tout à fait d'accord.

Merci.

M. Thierry Le ROY : Merci, M. PÉRAY, vous avez posé deux points clairs, et pas trop longuement.

M. Jacques BOUTAULT, Maire du 2ème arrondissement : Merci, c'était un peu la teneur de mon propos. J'aimerais demander à Jean-Marc FRITZ, notamment, en quoi son projet répond à la demande formulée par le Conseil de Paris de conserver un amphithéâtre et un système d'agora dans sa forme générale.

Nous avons tout à fait légitimité à ressentir une déception, puisque nous attendions ce dessin depuis longtemps. Je pensais que vous auriez pu tracer un projet beaucoup plus conforme aux attentes formulées par les élus de la capitale. Je regrette de constater que ce n'est pas le cas. Je voulais vous le dire, et je souhaite connaître les raisons qui vous poussent à ne pas vouloir tracer ce dessin d'agora ou d'amphithéâtre.

Ensuite, l'emmarchement, tel que vous nous le présentez, semble difficile pour les personnes à mobilité réduite, or cela faisait partie des atouts principaux du jardin, que l'on devait mettre en accessibilité PMR. Il semble que ce ne soit plus le cas, avec cette présentation.

M. Marcel LE GARREC, Artiste : Madame, mes hommages ; bonjour Messieurs. J'habite dans ce quartier depuis très longtemps. Je suis un créatif et un comédien.

Concernant la Place René Cassin, lorsque je converse avec mes amis artistes, comédiens, chanteurs, musiciens, peintres, nous avons un regret car premièrement, elle se trouve en face de St-Eustache, où a été baptisé Molière. Elle est tout près de l'emplacement où Molière est né, rue du Pont Neuf. Je ne sais pas tout sur Paris, mais je pense qu'il n'y a pas beaucoup de théâtres de verdure dans Paris. Là, il y avait peut-être une opportunité d'en créer un, où pouvaient se rencontrer des artistes et les habitants du quartier ; un beau théâtre de verdure est à la portée de tous les architectes actuels, qui ont beaucoup de talent.

En collaboration avec les artistes du quartier (comédiens, chanteurs, musiciens, peintres), on pouvait peut-être arriver à mettre en exergue cet endroit pour qu'au printemps ou en été on puisse convenir à ce milieu culturel, et ne pas faire des Halles un lieu uniquement de commerces et autres.

Je pense être allé à l'essentiel. Si ce théâtre de verdure peut trouver votre accord, je suis prêt, Madame, à faire appel au dieu de ma Bretagne, Merlin l'Enchanteur, pour qu'il vienne à votre secours.

Mme Dominique GOY-BLANQUET, Conseil de Quartier des Halles : Je partage certaines choses qui ont été dites, je ne vais pas les redire. Je voulais vous donner mon sentiment sur ce qui a été dit notamment par M. BOUTAULT, c'est-à-dire que l'on ne comprend pas pourquoi l'agence SEURA n'a pas fait ce qu'on lui demandait. Mais, je crois que l'on a très bien compris, au contraire, et depuis longtemps, on l'a dit à maintes reprises au cours de la concertation : oui, il y a une incompatibilité fondamentale entre le projet de départ, celui que l'on nous a beaucoup présenté (d'abord d'une ville passante, d'un jardin plat, de plain-pied, d'une prairie, d'une bordure qui masquait en effet St-Eustache qui nous était présentée à l'époque comme une église gothique, ce qui montre qu'on ne s'y était pas beaucoup intéressé) ; tout cela est en effet foncièrement incompatible avec l'esprit de la Place René Cassin.

Je voudrais savoir si c'est la réponse de l'enquête publique ou la décision du Conseil de Paris, qui fait autorité. Peut-on nous répondre là-dessus ?

M. Jacques CHAVONNET, Association de Défense des Riverains Châtelet Les Halles : Je serai peut-être un peu long, mais je vais lire quelque chose.

M. MANGIN s'est exprimé par la presse, à l'attention des riverains. Je vais donc lui répondre, car je pense qu'il a dit des choses injustes.

Au départ, nous, riverains, avons été favorables au projet MANGIN parce qu'il était le seul qui ne portait pas atteinte à l'intégrité du jardin auquel nous étions, et sommes, viscéralement attachés. C'est bien mal nous récompenser que de nous accuser de tous les maux et nous faire passer pour des personnes égoïstes et rétrogrades.

Vous nous dites avoir participé à 41 réunions de concertation. J'en ai compté 9, et j'ai assisté à toutes. Peu importe, ce qui est important ce sont les résultats.

La dernière réunion de Groupe de travail « jardin » date du 8 octobre 2008 et toutes les questions posées lors de cette réunion, 19 mois après, restent sans réponse malgré nos demandes écrites répétées.

De quelle concertation parlez-vous ? Et pourquoi cette réunion n'aborde-t-elle que le seul sujet de la Place René Cassin alors que tant de sujets sur le jardin restent sans réponse ? Après 41 réunions, nous n'avons toujours pas le dessin de votre jardin et vous n'avez pas d'arguments crédibles et tangibles à nous opposer, et encore moins d'éléments à nous avancer sur les avantages que le projet MANGIN va nous apporter.

Pour ceux qui ont connu les Halles de Baltard, l'après Baltard a justement permis la création de cette formidable esplanade qui a dégagé St-Eustache, ce joyau du patrimoine du centre de Paris. Cette place, site emblématique au cœur de Paris, est un lieu de rencontres et de repos privilégié, connu de tout le monde, y compris des Franciliens, et si vouloir la conserver est rétrograde, alors je veux bien être rétrograde.

J'en viens à ma question. En octobre 2006, la Mairie de Paris a demandé à la Société IPSOS les profils des usagers des différents espaces des Halles de Paris. A la question « quels sont les deux lieux du jardin que vous aimez le plus ? » : la Place René Cassin, la Grosse Tête 55 % ; les pelouses 48 %. J'ai les documents ici.

Structure de l'échantillon, lieu de résidence :

- Paris, proximité des Halles (1er et 4ème arrondissements) : 26 %
- Proche (5ème et 11ème arrondissements) : 9 %
- Eloigné (12ème et 20ème arrondissements) : 19 %
- Extra muros : 46 %

Ma question est : M. MANGIN, sur quels sondages officiels, sérieux, réalisés par des organismes connus, vous appuyez-vous pour nous dire que les Franciliens sont franchement enthousiastes face au projet MANGIN, contrairement aux riverains que vous opposez ?

(Applaudissements).

M. Thierry Le ROY : Merci. Je vais continuer à donner la parole, mais je vais réagir sur un point qu'a fait M. CHAVONNET sur l'ordre du jour.

C'est vrai, on peut très bien avoir des arguments pour dire « rediscutons globalement du jardin », c'est normal que vous ayez cela en tête, mais c'est le Bureau qui a voulu que l'on parle spécialement de la Place René Cassin, parce qu'il y avait eu un travail commandé là-dessus.

Tous les commentaires sont possibles, mais l'ordre du jour est fixé ainsi. Vous étiez d'ailleurs à ce Bureau, M. CHAVONNET.

M. Jacques CHAVONNET : Le Bureau a aussi demandé une réunion sur le jardin.

M. Thierry Le ROY : Il y en aura, bien sûr.

M. Jacques CHAVONNET : Avant la fin du mois de juin !

M. Thierry Le ROY : Ce n'est pas ce que l'on a dit avant-hier. Je continue à donner la parole à ceux qui l'ont demandée.

M. André LABORDE, GIE Commerçants Forum : Je défends le GIE du Forum des Halles, c'est-à-dire les commerçants, qui ont bien sûr une place importante dans cette affaire.

Pour nous, le jardin est un peu une continuation de cette canopée, c'est un espace important, puisque pour le Forum le tourisme est important.

Ce jardin est en fin de compte un tout, avec cette canopée. Si l'on se projette dans l'avenir, il est vrai que s'il y a un espace historique, un espace intéressant avec St-Eustache, il est bon qu'il soit vraiment mis en valeur.

Dans les projets présentés, je regrette qu'il n'y ait pas assez de recul pour admirer cette église qui est, je crois, une des plus anciennes de Paris. Après la cathédrale Notre-Dame, c'est la plus importante. Cela vaut la peine de respecter ce bâtiment et lui donner le recul nécessaire. Dans ce que vous présentez, ce n'est pas tout à fait cela.

C'est un plus que l'on donnerait à l'attractivité touristique du lieu. Ensuite, il faut que cela soit coordonné avec le jardin pour que tout le monde soit satisfait, pour que riverains et commerçants vivent en bonne entente.

(Applaudissements).

M. Gilles POURBAIX, Accomplir : Je renommerais la diapositive que nous avons là, parce que ce n'est pas la Place René Cassin, c'est la rue Rambuteau que l'on voit. Pour moi, ce n'est pas une place. Une place, c'est plat, les enfants peuvent y faire du vélo, jouer au ballon. Ce n'est pas une place, je suis désolé.

Je trouve que cette réunion est un véritable non-sens. Je ne vois pas comment on peut discuter de la Place René Cassin sans discuter du jardin. Nous aurions dû avoir la réunion « jardin » avant et non pas après. Saucissonner ainsi la concertation n'a aucun sens.

Mais, pour ce faire, il faudrait que nous ayons la carte de tous les élégissements qui peuvent être démolis ou non. Je me tourne vers M. HUCHER qui regarde dans le vague. Cette demande a été faite lors d'une réunion du Bureau de Concertation, on a demandé la carte de tous les élégissements qui peuvent être démolis et ceux qui ne peuvent pas être démolis. Tant que nous n'avons pas cela, je ne vois pas du tout comment nous pouvons avancer, si ce n'est faire des avenants de 255.000 euros.

M. FRITZ, vous avez dit qu'un côté, à peu près où il y a la Grosse Tête, avançait vers l'église, mais cela avance parce que derrière il y a une énorme grille d'aération ; alors vous me direz où vous allez la mettre. Vous faites fi du sous-sol, là aussi. Pour vous, le sous-sol n'existe pas, vous faites comme s'il n'y avait rien en-dessous, or manque de chance, il y a beaucoup de choses en-dessous.

Je crois que j'ai tout dit.

M. Thierry Le ROY : Je vous réponds, Gilles POURBAIX, parce que vous n'étiez pas au dernier Bureau où l'on a abordé la question que vous soulevez sur l'ordre du jour.

Tout le monde est d'accord, cela aurait été mieux, pour discuter de l'ensemble, d'avoir aussi les résultats de l'étude sur les élégissements. Mais, nous ne l'aurons pas avant l'été, donc nous aurons ce sujet, mais à la rentrée.

La présentation d'aujourd'hui ne conclut pas l'ensemble des questions « jardin », vous avez raison.

M. Jean-François LEGARET : Pardon de reprendre la parole. M. FRITZ peut-il nous repasser les textes ? Je voudrais faire un court commentaire concernant ce que vous avez dit : l'amendement, et le rapport du Commissaire Enquêteur. Je crois qu'il y a un historique.

Nous sommes bien dans la séance d'avril 2009, et voilà ce qui a été voté, je le rappelle, à l'unanimité, par Mme GIBOUDEAUX, Mme HIDALGO… Je connais bien ces termes, j'en suis l'auteur, c'est mon amendement qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris.

Je repose la question que j'ai posée tout à l'heure : comment peut-on expliquer que depuis avril 2009 le cabinet d'architectes n'ait pas tenu compte de ce qui avait été délibéré par le Conseil de Paris ?

Voilà la vue suivante qui concerne l'avis de la Commission d'Enquête. Là, la Commission d'Enquête remet son rapport en décembre 2009. Je ne trouve pas cela normal que la Commission d'Enquête, finalement, ait utilisé une formulation qui atténue la force de la délibération du Conseil de Paris.

Ce n'était pas le rôle de la Commission d'Enquête ; je n'admets pas qu'en remettant son rapport, elle ait finalement l'air de se préoccuper du devenir de la Place René Cassin et émette une réserve, qui a le mérite d'exister, soit. Je comprends mal comment la Commission d'Enquête a pu en quelque sorte faire cette réserve alors que la question était déjà tranchée de manière parfaitement claire par la délibération du Conseil de Paris.

Le troisième texte, s'il vous plaît. C'est le vœu finalement adopté en mars 2010. Ce vœu est incontestablement affaibli par rapport aux deux formulations précédentes.

Un vœu a moins de portée qu'un amendement. Un amendement modifie la délibération ; le Conseil de Paris vote à chaque séance des vœux dont on ne voit pas toujours vraiment les effets.

Je maintiens qu'il y a une incompréhension et une anomalie profonde sur le plan du travail qui a été commandé aux architectes. Il y a une petite évolution, je prends en compte ce que vous nous montrez ce soir, évidemment. Il y a un petit progrès, mais il est insuffisant.

Peut-on revoir la dernière vue avec le périmètre ?

On voit bien que cela ne tient pas compte de la formulation initiale. Notamment cette forme d'amphithéâtre, pourquoi a-t-elle du sens ? Parce qu'il y a une forme de cette place en harmonie avec le flanc de l'église St-Eustache.

Je ne fais pas de fétichisme. Je n'ai jamais dit à M. MANGIN et M. FRITZ qu'il ne fallait toucher à rien, qu'il fallait maintenir les gradins exactement à la même hauteur. Si vous nous dites que vous baissez la déclivité, si vous nous faites des propositions concrètes… Je demande qu'il soit tenu compte de ce qui a été délibéré par le Conseil de Paris, je le répète. C'est parce que les termes ont été choisis et sont conformes à l'usage, d'ailleurs cet amphithéâtre a déjà servi. Il évoque un peu un amphithéâtre romain ou grec. Il y a eu très peu d'utilisations, seulement quelques concerts au cours desquels on s'est rendu compte que l'acoustique naturelle du lieu était tout à fait remarquable. Ce lieu n'a pas été bâclé à l'époque où il a été réalisé.

Je ne dis pas qu'il ne faut toucher à rien, mais je demande et je le répèterai jusqu'au bout, que l'architecte tienne compte de la commande passée par le Conseil de Paris, elle est absolument conforme à la volonté très largement majoritaire des riverains et de tous ceux qui aiment ce lieu.

Jusqu'à ce que nous ayons satisfaction, comme beaucoup de personnes, je serai amené à répéter un peu inlassablement la même chose.

(Applaudissements).

M. Thierry Le ROY : Merci, M. LEGARET. Vous avez là de la matière pour le Conseil de Paris.

Mme Elisabeth BOURGUINAT, Accomplir : Je voudrais apporter une réponse à la question. M. FRITZ nous dit « la Commission d'Enquête a dit que, etc., et a donc diminué la contrainte fixée par le Conseil de Paris », mais quand on lit le rapport, c'est très simple : qui a dit à la Commission d'Enquête que c'était incompatible ? M. MANGIN ! C'est écrit noir sur blanc.

Donc, M. MANGIN est arrivé à convaincre les Commissaires Enquêteurs que la décision prise démocratiquement par le Conseil de Paris que nous avons élu, n'était pas compatible avec son projet. C'est le monde à l'envers ! Il y a un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre, et maintenant c'est le maître d'œuvre qui commande au maître d'ouvrage, et pas simplement sous la forme du maire, mais sous la forme de 163 conseillers élus par les Parisiens. Ils ont voté à l'unanimité une décision, et M. MANGIN est au-dessus de cette décision et s'appuie sur la Commission d'Enquête.

L'avis de la Commission d'Enquête comparé à la décision du Conseil de Paris, c'est zéro, cela n'a aucun poids ! La Commission d'Enquête ne s'impose pas au Conseil de Paris. Pas du tout ! Le préfet peut même prendre sa décision sans tenir compte de l'avis de la Commission d'Enquête. Ce n'est donc pas une décision qui s'impose au Conseil de Paris.

L'explication est donnée aussi dans le rapport de la Commission d'Enquête. Comment M. MANGIN a-t-il pu convaincre les Commissaires Enquêteurs de bafouer une décision prise démocratiquement, à l'unanimité, par le Conseil de Paris ? Tout simplement parce qu'il y a un passage, que vous trouverez dans le rapport, où M. MANGIN explique que la Ville ne peut pas se passer de lui. Il parle de droits d'auteur, de je ne sais quoi. C'est scandaleux, parce que M. MANGIN a eu un contrat dans lequel il était dit que des tranches étaient fermes et des tranches étaient conditionnelles, et il a tellement ficelé ses relations avec la Ville que depuis des années, à chaque fois que l'on dit « virez-le, on ne veut pas ce projet ! » on nous répond « il nous menace du tribunal administratif, ce n'est pas possible ».

Vous tenez la Ville. Vous avez expliqué aux Commissaires Enquêteurs que la Ville ne pouvait pas se passer de vous, donc c'est votre décision, votre caprice, qui l'emporte sur une décision prise par le Conseil de Paris.

Je ne sais pas quand nous aurons l'explication sur la façon dont vous tenez la Ville, mais je fais le serment que nous cherchons au maximum, jusqu'à ce que nous trouvions cela, parce que c'est un scandale tout à fait inadmissible !

C'est la décision du Conseil de Paris qui doit s'appliquer, et non pas le Conseil de Paris et nous tous qui devons nous incliner devant M. MANGIN ; ce n'est pas possible !

Je voudrais citer l'article de Mme HIDALGO, je ne sais pas si elle est tellement prise par toutes ses casquettes qu'elle ne peut pas connaître le projet, ou si elle est d'un cynisme absolument incroyable.

Dans le JDD l'autre jour – depuis des gens dans le quartier m'ont dit que l'on avait gagné, que la Place René Cassin était sauvée – elle dit : *« dès le début, le Maire a demandé à David MANGIN que cette place soit préservée* (sur cette image, voit-on la préservation de la Place René Cassin ?), *c'est un lieu de rendez-vous identifié et apprécié, où les gens aiment à se retrouver. Il est vrai que le parti pris initial de l'architecte était de l'absorber dans la végétalisation du jardin. Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable sous réserve du maintien de cette place.* (Cette place est-elle maintenue ? Je ne vois pas). *David MANGIN a donc travaillé à la restituer de manière plus significative ».* Ce sont de purs mensonges.

Elle conclut : *« La parole est tenue ! ».* Quelle parole est tenue, quand on voit ces images ? Je ne sais pas si c'est du cynisme ou de l'incompétence.

Le journaliste demande à quoi ressemblera la nouvelle Place René Cassin. La réponse de Mme HIDALGO : *« elle retrouvera son périmètre actuel et son caractère minéral».* Nous avons bien vu sur les images que c'est un tiers du périmètre ; certes il y a le caractère minéral, mais il y avait aussi des banquettes d'herbe.

« On va dégager des arbres qui venaient l'habiller dans le projet initial » ; il y a des arbres partout, qui cachent St-Eustache !

« Elle conserve son aspect d'amphithéâtre évasé, avec des gradins ouverts sur St-Eustache et sur la célèbre Grosse Tête ». Où est l'amphithéâtre ? Qu'est-ce que ces mensonges ?

Si l'on veut que les gens perdent toute confiance dans leurs élus, qu'on continue à publier des choses comme cela, où l'on dit des contrevérités absolues. C'est grave de faire cela.

Notre bataille n'est pas simplement pour sauver cette place, elle est aussi pour dire que les élus ne peuvent pas nous raconter n'importe quoi, d'une part ; et d'autre part que quand les élus votent, on doit respecter leur vote. On dit tout le temps que les élus arbitrent ; là, nous avons un exemple magistral, les élus ont voté et la délibération de la Ville est du « papier toilette », on peut s'essuyer avec. Excusez-moi d'être grossière.

Je voudrais terminer en redisant tout ce qui disparaît avec cet aménagement concernant la Place René Cassin.

- La cuvette et l'espace dégagé qui mettaient en valeur l'église : on a au contraire un talus et des arbres qui masquent l'église, on n'a plus de recul pour l'admirer.

- L'amphithéâtre était au calme, loin des flux. On nous dit que c'est à l'écart des flux du jardin, mais c'est en plein dans les flux Rambuteau. Les nouveaux gradins sont au bord de la rue, il n'y a plus les banquettes d'herbe pour les isoler les uns des autres et pour pique-niquer, ni de fontaine pour couvrir le bruit de fond et apaiser l'ambiance (Mme GIBOUDEAUX était d'accord avec nous sur le fait que l'eau est très importante pour apaiser l'ambiance).

- Pas de possibilité de tricycles ou de jeux de ballon des petits sous les yeux de leurs parents. Il y aura des marches donc ce sera dangereux.

- Pas de frisbee pour les grands ; ils se tordraient les chevilles.

- Même l'escalade de la Grosse Tête devient dangereuse. Posée à plat, c'est déjà acrobatique, mais sur des marches c'est très dangereux. Les parents vont passer leur temps à empêcher les enfants de monter dessus.

Ce n'est plus un amphithéâtre, ce n'est plus une place, ce n'est plus une fontaine, ce n'est plus un écrin pour St-Eustache, ce n'est plus du tout le même esprit. Je rappelle que la délibération était « conserver dans son état d'esprit actuel ».

Pourquoi supprimer la Place René Cassin ? Qui le demande ? Que dans la salle, les gens qui le demandent lèvent la main. Que dans Paris les gens qui le demandent lèvent la main, se manifestent ! Qui ?

M. Thierry Le ROY : Je voudrais dire à Elisabeth BOURGUINAT qu'elle est complètement dans le sujet dans ses dernières paroles, mais je préfère quand elle met en cause les élus que quand elle met en cause ceux qui travaillent pour les élus.

Les élus doivent répondre de leurs actions, mais vous ne pouvez pas mettre en cause directement le maître d'œuvre.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Il a plus de droits que les élus !

M. Thierry Le ROY : Vous n'êtes pas dans le sujet.

M. Régis CLERGUE-DUVAL, Association Glob'Halles : Bonsoir. J'ai beaucoup de choses à dire sur le jardin, sur l'ensemble, etc. J'essaierai de rester dans le cadre du sujet posé, à savoir la position de M. FRITZ sur cette nouvelle disposition pour l'aménagement qui remplacerait la Place René Cassin qui est vouée à disparaître, telle qu'elle est, dans le projet.

Chers élus, Mme GIBOUDEAUX, M. LEGARET, M. BOUTAULT, vous devez trancher. Je ne vois qu'une seule incompatibilité, celle entre la planéité du jardin (qui était la première idée de Jean-Marc FRITZ et de SEURA, avec MANGIN, indépendamment de la politique de circulation générale d'aménagement retenue par la Ville et qui est la base du projet actuel) et la déclivité qui serait maintenue. C'est incompatible, si c'est plat ce n'est pas en pente. Il faut bien sûr aménager, ce n'est ni tout l'un, ni tout l'autre, il faut gérer cela avec intelligence.

J'ai toujours été pour non seulement élever le débat plutôt que le rabaisser, mais plutôt d'élever le niveau du jardin plutôt qu'illusoirement l'abaisser et le faire entrer dans les équipements qui sont en-dessous, de casser du béton pour en remettre à la place.

Sur les élégissements, j'ai beaucoup à dire, j'en ai parlé à Mme GIBOUDEAUX. La même réponse n'est pas forcément adaptée à tous les endroits du jardin.

Concernant la proposition de ce soir, je voudrais que l'on distingue trois choses. Je voudrais vous convaincre, M. FRITZ, et vous tous.

Il s'agit de distinguer le point de vue des yeux avec ce premier gain que nous avons eu de la perspective sur St-Eustache. Il y a consensus sur le fait de dégager le regard sur St-Eustache ; et pour voir de loin St-Eustache, cher Olivier PÉRAY, il vaut mieux être loin, du côté de la rue Berger ou au milieu du jardin, avec des bancs, donc pouvoir voir St-Eustache de loin plutôt qu'aux pieds de St-Eustache. Ce n'est pas le fait de reculer de 3 mètres qui changera la chose.

Le deuxième point de vue est celui des fesses : où l'on s'assoie, où l'on se repose, où l'on se retrouve. Je suis plutôt pour plusieurs petits endroits, par exemple devant la rue du Jour, à d'autres endroits du jardin. Nous avons fait des propositions de kiosques ; M. LEGARET aussi. L'ensemble de l'aspect convivial du jardin doit s'apprécier sur l'ensemble du site, et pas seulement dans le monopole de la Place René Cassin. Aujourd'hui, elle a le monopole du lieu de séjour, mais demain elle peut ne pas l'avoir, et y gagner de ce fait. Donc, admettre que pour être plus chaleureuse, cette Place René Cassin soit dans le même esprit, de la même forme arrondie, de dimension plus réduite et meilleure pour le rassemblement, pour la chaleur humaine.

Enfin, les pieds. L'incompatibilité que vous voyez est celle entre la rue Rambuteau et un lieu de pause. Je crois que cela peut se gérer. Je vous fais une suggestion, M. FRITZ, la plus chaleureuse et amicale possible, qui reprend votre dessin et serait, assez simplement, sur la base de la dernière proposition que vous nous avez faite, de ne pas maintenir les escaliers dans l'axe de la porte de St-Eustache, qui est fermée et n'ouvre pas sur l'église, n'ouvre pas sur un passage couvert de Paris. Ce n'est pas la peine de mettre les pieds dans l'axe de la porte de St-Eustache à cet endroit.

Donc, si vous remodeliez votre plan en coupant l'escalier, non pas en le mettant au milieu mais en le reportant de part et d'autre du dispositif de gradins que vous faites, sur lequel vous êtes en train de progresser, vous gagneriez alors en circulation, notamment un peu en biais dans les deux sens. Nous manquons aujourd'hui de circulations en travers dans le jardin. Nous l'avons souvent dit, nous ne souhaitons pas revenir à trop de choses orthonormées.

On pourrait progresser encore si deux escaliers cheminaient de part et d'autre de cet ensemble de gradins que vous êtes en train de créer. Cet ensemble est assez sympathique, il y a là quelque chose de nouveau et vous pouvez progresser encore en l'évidant au milieu : ce lieu de séjour serait desservi de part et d'autre par les escaliers qui chemineraient, avec peut-être un plan incliné pour les handicapés puisqu'une déclivité légère n'est pas incompatible avec les handicapés. Ils l'ont dit eux-mêmes, dans des chaises roulantes, lors de l'exposition d'il y a 6 ans. Je l'ai filmé et donc m'en souviens bien ; je peux vous montrer les images.

Il faut être dans le concret, il faut vaincre non seulement nos conflits de personnes mais aussi les conflits de topologie qui existent. Si nous y mettons tous un peu de bonne volonté, si nous arrêtons de nous faire des procès, si nous nous écoutons mutuellement… Si l'on fait comme moi : je regarde votre dessin, M. FRITZ, et dis que cela est sympathique mais le serait plus en changeant l'esprit, en distinguant le côté séjour du côté circulation. Nous y gagnerions tous ensemble et nous verrions que finalement nous pouvons nous mettre d'accord.

Je vous remercie.

M. Thierry Le ROY : J'espère que M. FRITZ a bien noté la contre-proposition qui est faite.

Une riveraine : C'est la première fois que j'assiste à votre réunion. Je n'ai qu'une question : combien cela nous coûterait-il de ne pas casser la Place René Cassin pour rien ?

Quelle économie aurait-on en ne cassant pas cette place, qui est très belle et qui satisfait les riverains, les commerçants et les élus ?

Un usager : J'habite dans le 6ème arrondissement. J'aime beaucoup cette place. Je voudrais poser une question au sujet de la préservation de son état d'esprit. Je l'avais posée il y a quelques années au Pavillon de l'Arsenal ; quelques personnes avaient pris la peine de flâner dans le jardin.

En ce qui concerne la place, l'intérêt du recul nécessaire pour voir la place, le caractère de l'amphithéâtre, la présence de l'eau dans laquelle les enfants plongent, etc., Mme HIDALGO et les concepteurs du projet, avez-vous eu l'humilité de vous asseoir sur cette place ? Prendre du temps, en perdre, pour voir que si on la réduit en portion congrue, l'esprit n'existe plus.

Je ne parle pas d'hypocrisie, bien sûr, c'est une simple question de pratique. Avez-vous eu le temps d'avoir cette humilité ?

M. Thierry Le ROY : Je donne la parole à Mme YACINO* que je ne connais pas, mais M. LEGARET vous connaît.

Mme YACINO*, habitante du quartier des Halles : Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je voudrais insister sur le fait que l'on évoque souvent les riverains alors que ce jardin est fréquenté par tous les Français, beaucoup d'étrangers ; notamment aux beaux jours, sur la Place René Cassin. Faisant partie d'associations, j'ai l'occasion de tenir des stands : le nombre d'étrangers est impressionnant.

Quand on dit que l'on va abattre les arbres, les gens ne nous croient pas, parce qu'ils apprécient ce lieu. Bien évidemment, on peut l'aménager, l'améliorer. Le terme « riverains » est très réducteur. Des personnes viennent même d'assez loin avec des enfants, dans les jardins, en métro. Pour les plus grands, 7-11 ans, il y a le jardin Lalanne, les jardins pour cette tranche d'âge sont rares. Il y a les plus petits, etc. Cet aspect-là est souvent négligé.

Concernant le Forum et les commerçants, on évoque la relation entre l'ancien Forum et le jardin, mais moi qui habite dans le quartier depuis 35 ans et qui étais là quand le Forum a ouvert, je sais qu'il y avait des accès, 3 ou 4 portes permettant de rentrer du jardin dans le Forum. Finalement, peu à peu, elles ont été fermées, c'est dommage (il y avait un très joli café à la place de la Maison des Associations). Elles ont été fermées parce que cela n'a pas été utilisé ; on ne peut pas imposer aux riverains de passer par un endroit alors qu'ils préfèrent descendre au Forum par les escalators directs.

J'ai beaucoup regretté cet aspect-là, c'est dommage. Mais, on en parle souvent comme si c'était quelque chose de nouveau : « on va ouvrir sur le jardin ». Cela a été conçu comme devant être ouvert sur le jardin et cela a été abandonné peu à peu. Les jardins d'enfants étaient ouverts. Il ne faut pas penser qu'à la théorie et aux beaux dessins, mais voir en pratique. Le « jardin du petit train » était ouvert et peu à peu, on l'a fermé. Il y avait des raisons à cela, donc il faut étudier en pratique pourquoi il y a actuellement un certain nombre de situations, et ne pas vouloir recréer arbitrairement quelque chose en fonction d'une image ou d'une idéologie.

Pour le reste, je partage un certain nombre de choses qui ont été évoquées. Je regrette que la démocratie soit bafouée parce qu'il y a eu un vote très clair du Conseil de Paris, à l'unanimité, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. Bernard BLOT, Amicale 118 rue Rambuteau : Bonjour, je voulais juste dater cette vue. Etant donné les 6 ans de travaux plus les 15 ans qu'il va falloir attendre pour avoir des arbres comme cela, c'est une vue prévue pour 2030. Nous n'aurons pas cela à la livraison.

Mme Michèle COLLIN, Chercheur au CNRS : Bonjour. J'ai été vraiment surprise par les représentations que l'on nous a données : les deux dernières images, les dessins.

Pour les architectes, le dessin est central, il y a une sophistication, on peut tout faire. Je suis désolée mais on ne nous présente pas la Place René Cassin, on nous présente la rue Rambuteau.

C'est à mon avis cohérent avec le projet MANGIN. Il ne faut pas réduire la ville passante aux circulations, il y a beaucoup de choses dans la ville passante de MANGIN, mais là, c'est une négation de la Place René Cassin et une réduction à la rue Rambuteau.

Où sont les labyrinthes ? Où est la sophistication dont on nous avait parlé ? Cela n'existe plus.

Ensuite, je ré-insisterai comme tout le monde sur la différence entre un amendement et un vote de la Mairie de Paris, et une commission qui donne un avis, qui n'a pas force de loi. Je rejoins ce qu'Elisabeth BOURGUINAT a dit, pour participer à de grands débats publics, on sait très bien que les Commissaires sont souvent très influencés par les maîtres d'œuvre. C'est certain.

M. Thierry Le ROY : Je vais donner la parle à Jean-Marc FRITZ, en lui demandant d'insister sur les sujets qui se rapportent à sa présentation. Il y a eu des remarques, des contradictions qui lui ont été portées, des contre-propositions aussi. Une partie du débat avait besoin d'être faite, à laquelle il ne lui appartient pas complètement de répondre, à mon avis, donc je comprends qu'il ne puisse pas répondre à tout ce qui a été dit. Je pense en particulier à la dimension politique, qui a aussi sa place, bien sûr, qui aura lieu aussi au Conseil de Paris ; il ne faut pas imaginer que le maître d'œuvre peut dépasser ce rôle, ici.

M. Jean-Marc FRITZ : Je ne parlerai effectivement pas de la dimension politique de ces échanges et de l'évolution de l'aménagement de ce site.

Juste un mot quand même sur le pouvoir que l'on nous prête. Je suis très flatté d'avoir une telle puissance auprès des élus. Il n'en est rien ; une analyse un peu machiavélique laisserait penser qu'en sous-main, on agit sur les élus. Nul n'est irremplaçable et nous, surtout pas. Ce sont les élus qui tranchent, nous en sommes très conscients. Nous ne tenons personne, nous ne faisons que des propositions et nous essayons de servir la ville, ses habitants, les Parisiens et les Franciliens.

Il est normal qu'il y ait des contradictions dans les avis de chacun ; chez nous, nous en avons également. J'en relève deux, quand même.

Une concernant le sol minéral ou le sol végétal : on nous a demandé un aménagement minéral. Nous nous sommes interrogés sur la possibilité de mettre un peu de végétal. Je parle des gradins, dans les emmarchements. Pas autour parce que vous voyez sur l'image que de part et d'autre c'est complètement végétalisé et il y a des arbres.

Les jardiniers nous disent que des plantations de pelouses sur des gradins sont très difficiles à entretenir (il est difficile de faire passer les machines pour tondre) ; mais de toute façon, la demande était un aménagement minéral. Ce sol ne pouvait donc qu'être minéral, sinon il aurait été contraire à ce qui nous avait été demandé.

Une autre remarque sur l'opposition entre le dénivelé et les emmarchements : on ne peut pas à la fois souhaiter un dénivelé le plus important possible et refuser le fait qu'un système permette de franchir ce dénivelé ; donc s'il y a dénivelé, il y a emmarchement. Plus le dénivelé est important, plus les emmarchements sont présents, forts, et cela peut se transformer en escaliers. Pour le moment, ce sont des emmarchements assez bas, des marches qui ne dépasseront pas 13 centimètres de hauteur. Donc, ces deux choses vont ensemble, sinon on ne franchit pas cet espace et notre but est qu'il soit traversé.

Quelques mots sur les termes employés : « amphithéâtre » et « agora ». Amphithéâtre, cela veut dire autour du théâtre, un lieu autour de quelque chose. On connaît plein d'amphithéâtres rectangulaires, on a usé nos fonds de culottes dans des amphithéâtres qui n'étaient pas circulaires.

Dans la salle : Pas pour un lieu public ! Vous jouez sur les mots !

M. Jean-Marc FRITZ : Les mots sont importants.

M. Thierry Le ROY : Il me semble que nous sommes devant un désaccord, nous pouvons le constater, ce n'est pas très grave. Ils disent « on ne trouve pas un amphithéâtre dans ce que vous dites », et vous dites « si, c'est un amphithéâtre ».

M. Jean-Marc FRITZ : L'intérêt est un lieu avec des gens autour d'une statue et face à un monument, des gens qui se retrouvent. C'est dans cet esprit-là, puisqu'on nous a demandé de respecter l'état d'esprit actuel du lieu.

L'agora ne correspond pas à une place définie par une forme, c'est la place centrale de la cité antique, qui regroupe des monuments administratifs, culturels, commerciaux. On ne parle pas de forme précise.

Fallait-il utiliser des courbes ? D'autres systèmes graphiques ? Nous avons développé un projet dans un système graphique, qui est le système de conception du jardin, donc redessiner un demi-cercle était contradictoire avec l'ensemble.

La vue sur l'église : le rapport d'échelle est très favorable à l'église qui est la plus haute de Paris. Elle culmine à 50 mètres, c'est 3 à 4 fois plus haut que les arbres qui peuvent l'entourer. Nous avons considéré qu'il était intéressant d'avoir des assises proches des monuments, mais aussi d'autres qui soient sur la prairie.

Sur la prairie, il y a des bancs, donc s'installer sur la prairie est possible pour regarder le monument. Le fait d'avoir ouvert dans l'axe du transept donne une vue perspective depuis la rue des Prouvaires et l'abaissement du jardin fait que la partie basse du monument sera visible, on retrouve une vue sur le transept. Ce n'est pas le cas actuellement. Le centre du site est très élevé actuellement, donc lorsqu'on est rue des Prouvaires, on ne voit pas le bas du monument. En ce sens la question topographique est importante.

Faut-il monter sur le côté ? Cela peut être regardé, on peut réfléchir à la meilleure manière de franchir cet espace assez naturellement. Quand il y a un portail dans l'axe, on se dit qu'un jour des personnes sortiront, et en sortant on accède plus facilement dans l'axe. Elles peuvent en effet faire le tour, mais actuellement c'est justement cette situation : lorsqu'on vient de la rue des Prouvaires et pour arriver face au transept, il faut faire le tour. Nous avons pensé qu'il n'était pas pertinent de reproduire un système qui impose d'éviter un lieu. Pour nous, la question du passage dans l'axe vient tout naturellement, mais c'est vrai, c'est une réflexion possible.

Un intervenant : C'est de l'herbe, l'hiver on ne passe plus.

M. Thierry Le ROY : Il vaut mieux laisser M. FRITZ finir, puis poser votre question.

M. Jean-Marc FRITZ : Un des points forts de l'aménagement du jardin est le fait de le rendre beaucoup plus accessible aux handicapés. A certains endroits la personne handicapée ne peut pas accéder au jardin, notamment la Porte du Jour. Donc, le fait de retravailler le nivellement et permettre des accès beaucoup plus confortables…

Dans la salle : Mais la Place René Cassin !

M. Jean-Marc FRITZ : Sur la Place René Cassin, je reviens à la contradiction que j'ai soulignée tout à l'heure : souhaiter conserver un dénivelé important est incompatible avec une rampe de 7 %. Si l'on installe ici un système à plat, les personnes handicapées pourront monter mais on n'aura plus de dénivelé, donc on ne répond plus à la question posée.

On a augmenté le nombre de points d'accès pour les personnes handicapées.

(Brouhaha dans la salle)

Si la question posée est : « les personnes à mobilité réduite pourront-elles accéder plus facilement au jardin ? », la réponse est « oui ».

Si la question posée est : « faut-il que dans l'axe du transept sud les personnes handicapées accèdent au centre du jardin ? », ce serait possible mais pas en respectant les demandes faites par le Conseil de Paris. Donc, on ne sait pas à la fois conserver un dénivelé important et un système d'accès avec une rampe faible.

M. Thierry Le ROY : Il a répondu. Je me souviens aussi des suggestions de M. CLERGUE-DUVAL.

M. Jean-François LEGARET : Avez-vous des éléments sur le coût de l'aménagement de la Place René Cassin tel que vous le présentez ?

M. Jean-Marc FRITZ : Une question pertinente concernait le fait d'avoir à la fois une rue et une place. Nous avons envisagé des aménagements qui venaient jusqu'à l'église. Les Architectes des Bâtiments de France ne sont pas favorables au fait d'interrompre la rue Rambuteau. Ils considèrent que la rue Rambuteau le long de l'église est un élément prioritaire, et que tout aménagement doit laisser passer la rue Rambuteau.

Un intervenant : Les Architectes des Bâtiments de France n'ont absolument rien dit !

M. Jean-Marc FRITZ : Pour nous, au départ, les continuités sur les grands axes latéraux, rue Rambuteau ou rue Berger, c'était retrouver ces continuités, retrouver un confort d'usage pour les piétons et les circulations douces. C'est un objectif. Donc, cela va dans notre sens.

La question de la compatibilité entre une rue et une place se pose. L'option présentée est : la rue Rambuteau continue (elle le fait actuellement, mais dans des conditions assez difficiles, avec un parcours un peu chahuté, étroit) et la Place René Cassin se développe face à l'église ; mais cela n'empêche pas que la relation entre l'église et la Place René Cassin soit très forte. Les gradins face à l'église ont une vraie présence.

Le fait que l'allée piétonne passe devant ne pose pas plus de problèmes que cela, puisque l'espace est constitué. Donc, la pratique s'installe.

Une intervenante : Vous avez expliqué la différence entre un amphithéâtre et l'agora ; est-ce que cela, c'est une place, selon vous, en utilisant vos définitions ?

M. Jean-Marc FRITZ : Pour moi, absolument, c'est une place.

(Contestations dans la salle).

M. Jean-Marc FRITZ : Je vous laisse maîtres de vos commentaires. Dès lors qu'un emplacement permet aux gens de s'arrêter, se poser, se rencontrer, et des usages peuvent s'installer, pour moi c'est une place.

M. Thierry Le ROY : Je crois que les termes du désaccord sont clairs. Continuez, peut-être.

M. Jean-Marc FRITZ : Concernant les usages : on n'est pas maître ou propriétaire des usages à tel ou tel endroit du site. Chaque fois qu'un site est reconfiguré, les usages se redistribuent et reprennent une place en fonction de l'espace qui est recréé.

Les usages de la future Place René Cassin ne seront pas tout à fait les mêmes que ceux de la Place René Cassin actuelle, mais dans beaucoup d'espaces sur le site d'autres usages pourront se redistribuer.

La prairie centrale reçoit des bancs, on pourra s'allonger sur des surfaces de pelouses 3 à 4 fois supérieures aux surfaces actuelles ; face à la canopée, un parvis reçoit des bancs, des plans d'eau, un kiosque de musique. Donc, ces espaces recevront de nouveaux usages qui se redistribueront de façon naturelle. On ne peut pas essayer de maintenir à tout prix un espace dans sa forme parce qu'un usage est lié à cet espace.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Pourquoi est-ce toujours vous qui devez définir ce qui se passera ici ? Cela vaut-il la peine que j'aille voter la prochaine fois, Mme GIBOUDEAUX ? Si ce sont M. FRITZ et M. MANGIN qui décident…

M. Thierry Le ROY : Mme BOURGUINAT, laissez M. FRITZ finir, et vous aurez la parole.

Pouvez-vous dire quels points vous avez encore envie de traiter ?

Dans la salle : D'améliorer !

M. Jean-Marc FRITZ : On est dans l'amélioration permanente, vous savez.

M. Thierry Le ROY : Je vous propose de refaire un tour de table. Je demande à ceux qui auront la parole d'intervenir d'une façon qui ne vise pas à faire rendre gorge au maître d'œuvre.

Il y a sûrement des choses à dire, pour que Mme GIBOUDEAUX puisse les enregistrer. C'est une occasion à saisir. Beaucoup de propos ont été tenus, certains sont très convergents.

Pensez à vous adresser à la Ville. Je ne dis pas que Mme GIBOUDEAUX répondra aujourd'hui à tout cela, mais il est important pour elle de l'enregistrer.

Je commence par ceux qui n'ont pas déjà demandé la parole.

Dans la salle : On pourrait avoir la réponse des politiques, quand même ! C'est la moindre des choses.

M. Thierry Le ROY : Si Mme GIBOUDEAUX veut répondre, elle répondra, sur les points sur lesquels elle est mûre pour répondre. Sa réponse lui appartient.

M. Jacques ARNOULD, Accomplir : Je vais poser une question à Mme GIBOUDEAUX, qui répondra ou ne répondra pas.

Il est clair qu'à une quasi unanimité, dans cette salle on considère que le projet présenté aujourd'hui ne répond pas du tout à ce que le Conseil de Paris a décidé concernant cette Place René Cassin.

La Mairie est-elle décidée ou non à demander à SEURA de revoir sa copie dans un avenir prévisible ?

(Applaudissements).

M. Thierry Le ROY : Je pense que Mme GIBOUDEAUX prendra la parole pour conclure cette réunion.

M. Aron MIZRAHI, Conseil Syndical 51 rue Saint Sauveur : J'ai soutenu le projet MANGIN et SEURA.

Je trouve – ce n'est pas une insulte – que l'attitude de l'Atelier SEURA est un peu psychorigide. Il suffit simplement d'un peu de diplomatie et en même temps faire semblant d'écouter : incurver ce que vous avez fait, qui est tout droit.

Cela ressemblera à la Place René Cassin actuelle avec vos dimensions, vos impératifs techniques, mais simplement, l'incurver. Cela ressemblera à cet amphithéâtre, mais ensuite n'oubliez pas que les gens sont assis actuellement sur la Place René Cassin à l'est et à l'ouest, tandis que là, tout le monde aura le dos au sud. On aime bien, quand on prend le soleil, aller l'après-midi du côté ouest et le matin du côté est.

J'habite depuis 1969 aux Halles, c'est un très grand agrément, pour les riverains, pour ceux qui viennent travailler et pour les touristes.

Il vous suffit d'écouter un peu et ne plus vouloir que ce soit tout droit, le faire incurvé, en ellipse, et presque tout le monde sera content.

Mme Marie-Ange SCHILTZ, habitante du quartier des Halles : Je suis surprise, les finances de la Ville de Paris ne me paraissent pas au mieux actuellement et on a quand même des vœux qui voudraient conserver une place, un amphithéâtre, etc.

Je ne vois pas pourquoi on est obligé de démolir et d'investir autant dans une place qui ne plaît à personne.

Ce n'est pas une place, c'est une rue, un alignement de gradins, pour moi. Le Monsieur nous a répondu, j'ai trouvé qu'il se fichait un peu de nous en disant qu'un amphithéâtre n'était pas forcément rond ; je pensais qu'un amphithéâtre était rond et ovale. En effet, à la Sorbonne, il y a des amphithéâtres qui ne sont pas ronds ou ovales, mais dans la tête du commun des mortels, l'amphithéâtre est rond ou ovale.

Mme Monique FOUQUET-LAPAR, Qualité et sécurité autour de St-Eustache : J'habite dans le quartier depuis 1960 et je monte souvent les petites marches pour rejoindre la place carrée, pour aller vers le métro et le RER. Nous avons de petites marches de 10 ou 12 centimètres de hauteur.

Là, vous nous proposez des marches de 13 centimètres, très malcommodes pour marcher. Cela casse vraiment les jambes. Pourquoi cette hauteur de 13 centimètres ? Il y a des nombres d'or pour les marches d'escaliers. Je vous invite à aller voir l'Hôtel Dupin 68 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, on monte 86 marches, en étant à l'aise.

Mme Dominique GOY-BLANQUET : J'ai redemandé la parole parce que je voudrais demander surtout si nous pouvions arrêter tous autant que nous sommes d'essayer de redessiner le jardin à la place de MANGIN/SEURA.

Je trouve leur projet parfaitement cohérent, il l'a toujours été, depuis le début ils ont suivi leur programme, qui était l'idée d'une ville passante. Il me semble que c'est celui que leur avait demandé la mairie. Ils ont fait des concessions, ou des aménagements, qui s'insèrent dans leur projet de résille, qui va aussi loin, me semble-t-il, que l'on peut espérer aller dans l'évolution, sans complètement pulvériser leur projet de jardin.

Il me semble que la question n'est plus à poser à M. FRITZ, mais peut-être à Mme GIBOUDEAUX et à la Mairie. Est-ce qu'envers et contre tout, et notamment le fameux vote du Conseil de Paris, il ne s'agit pas de la Place René Cassin isolée du reste du jardin, en effet, c'est le concept de l'ensemble du jardin qui est en cause. Le maintient-on ou pas ?

(Applaudissements).

M. Jacques CHAVONNET : Je reviens toujours à mon dada. A ce stade de l'étude, je me demande toujours pourquoi nous n'avons pas une présentation en 3D. J'ai fait la même demande pour la canopée. Pour n'importe quel appartement sur le marché actuellement, on rentre dans l'appartement comme on veut et tout est en 3D, on voit la chambre, la cuisine…

Pour une telle opération, pour savoir exactement ce que serait la nouvelle Place René Cassin, il faut rentrer dedans, et le seul moyen est cette vue en 3D.

M. Thierry Le ROY : Je m'associe à cette demande parce que nous avons eu une promesse sur ce point, je pense que nous finirons par la voir arriver.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je voudrais faire une remarque sur le calendrier. Gilles, à juste titre, a dit qu'à la réunion précédente du Bureau de la concertation il a été question d'une réunion sur le jardin avant le mois de juin. C'est moi qui suis allée à la dernière réunion du Bureau de la concertation et je n'ai pas eu le temps de faire un compte rendu, ayant d'autres choses à faire.

Nous sommes dans une situation surréaliste où lors de cette même réunion, j'ai demandé à M. HUCHER : « avez-vous déposé le permis de démolir le jardin ? » ; il m'a dit « oui », alors que l'on voit bien ce soir qu'il y a un gros problème sur la Place René Cassin. C'est juste une petite partie du problème, parce que le problème est sur les élégissements, qui représentent à la louche 20.000 mètres carrés. On ne sait pas ce que l'on peut casser comme élégissements, on ne sait pas ce qui arrivera là.

Je suis ravie d'apprendre que M. FRITZ, vous pourriez arrêter le projet si la Ville le décidait, parce que jusqu'ici on nous disait le contraire.

Je donne raison à Mme GOY-BLANQUET, il ne s'agit plus de mégoter sur ceci ou cela, c'est le projet qui doit être viré, c'est la seule solution tenable à mon avis. On ne sait pas si on fera cela ou autre chose, si l'on peut casser les élégissements.

M. HUCHER a été catégorique l'autre soir, je lui ai demandé si le nouveau permis était déposé, il m'a dit « oui » (j'ai su autrement qu'il avait été déposé le 10 juin). En tout cas, le permis a été déposé, c'est exactement le même que celui que l'on a attaqué il y a peu de temps.

Je lui ai demandé s'il allait attendre le délai de purge quand il aura ce permis (cela peut aller vite, dans un mois et demi c'est possible), c'est-à-dire les deux mois permettant aux gens de faire des recours éventuellement. Il a été catégorique : « non, nous n'attendrons pas ». Donc, ils vont placarder leur permis et commencer à démolir tout de suite !

Je demande pourquoi on démolit tout de suite alors qu'on ne sait pas ce que l'on veut faire, alors que l'architecte est incapable de faire le projet qu'il nous balance depuis 5 ans : mettre à plat parce qu'on va tout casser, etc. On sait qu'il ne peut pas le faire. Par contre, vous voulez absolument avancer, ouvrir ce chantier, nous mettre dans la boue pour qu'ensuite, nous soyons obligés d'aller de l'avant.

Il est urgent d'attendre, d'arrêter tout cela, de nous restituer le Mail Berger qui est dans les grilles, et de prendre le temps de regarder si ce sont bien M. FRITZ et M. MANGIN qui feront ce projet, si vraiment ils savent le faire, si vraiment on sait où l'on va, si l'on ne va pas vers des problèmes de sécurité en oubliant le désenfumage, les issues de secours ou je ne sais quoi, qu'il y a dans les élégissements ; donc, retarder ce chantier.

Ne créez pas la même chose qu'il y a 20 ans où le chantier a duré 10 ans parce qu'on a commencé, puis on ne savait pas faire et on attendait. Pendant ce temps, les gens seront privés de la moitié du jardin.

Mettez-vous d'accord, et quand les élus seront d'accord, que leur vote soit respecté. Ensuite, on déposera des permis, etc.

Là, on marche vraiment sur la tête. On fait les choses à l'envers. Il est urgent d'arrêter tout cela, me semble-t-il.

M. Jean-François LEGARET : Si vous voulez dire qu'il faut que la Ville décide, j'en suis complètement convaincu, bien sûr.

M. Marcel LE GARREC : Madame, Messieurs, je vais revenir à cette idée. Monsieur, vous-même, vous pourrez me dire « M. LE GARREC, vous êtes sympathique, mais cette idée de théâtre de verdure est absolument impensable, obsolète, et je suis triste que vous disiez à vos amis artistes, comédiens, chanteurs, musiciens, peintres, qu'il n'y aura pas ici un théâtre de verdure, une expression culturelle qui peut se passer éventuellement à la Place René Cassin avec un aménagement intelligent qui peut être polyvalent ».

Merci de m'avoir écouté.

M. Thierry Le ROY : Merci d'avoir pris la parole. Je ne sais pas si vous seriez immédiatement plébiscité, quand même.

Je donne la parole à Jean-Pierre MARTIN ; essayez de ne pas être trop long.

M. Jean-Pierre MARTIN : Le gros problème des Halles est que c'est un bateau ivre, cela part dans tous les sens et c'est n'importe quoi.

Ce qui est grave surtout, c'est que M. MANGIN s'autoproclame urbaniste, architecte et maintenant jardinier, et il n'y a pas eu une seule étude d'urbanisme du quartier. On le voit parce qu'on procède par petits bouts, et c'est dramatique.

Nous ne savons toujours pas comment sera ce jardin, puisqu'il y a un permis de démolir, mais il n'y a jamais eu de permis de construire – nous ne l'avons jamais vu -. Par exemple, tenez-vous compte des sanisettes, Monsieur ? A la dernière réunion sur la canopée, on nous a montré ceci : il n'y a plus aucun sanitaire pour le public au rez-de-chaussée de la canopée. Ils nous ont répondu « ce n'est pas grave, nous mettrons des sanisettes alentour ». Je voulais savoir où sont prévues les sanisettes dans le jardin. Cela concerne beaucoup de gens. C'est un problème de concertation, là aussi, entre M. BERGER et M. MANGIN.

M. Olivier PÉRAY : Je voudrais insister sur un point. C'est assez curieux, M. FRITZ, nous avons l'impression qu'il y a une obstination à vouloir mécontenter l'ensemble des riverains qui sont là, comme l'a dit M. Aron MIZRAHI. Il a raison, c'était assez simple d'essayer de retrouver une forme en amphithéâtre. Votre attitude donne l'impression d'une volonté un peu de nous défier ou de nous provoquer en permanence, c'est ce qui est terrible et qui fait que vous vous retrouvez face à une assemblée unanimement opposée aux dessins que vous nous proposez. Je ne comprends pas très bien cela.

Vous ne respectez pas le vote du Conseil de Paris ; nous ne sommes pas le Conseil de Paris, nous sommes de simples riverains mais nous avons le sentiment d'une rigidité permanente. Pourquoi la forme que vous imposez, qui est linéaire et en permanence parallèle à la rue Rambuteau et donc contredit l'idée d'amphithéâtre, pourquoi cette forme parallèle à la rue Rambuteau au niveau des gradins, au niveau de la disposition de la place, est-elle nécessaire à vos yeux ? Ce n'est pas pour passer, puisque c'est fermé de chaque côté. Je ne comprends pas bien. On a l'impression que là, il y a une vraie volonté de nous provoquer un peu.

M. Thierry Le ROY : Merci, Olivier PÉRAY, c'est situer à un bon niveau le débat mais je laisse ouverte à Jean-Marc FRITZ la possibilité de répondre à cette dernière question s'il le veut.

Mme COLLIN veut reprendre la parole.

Mme Michèle COLLIN : Olivier PÉRAY a parlé de riverains, mais les études ont montré que depuis que nous avons obtenu que le point de vue métropolitain soit pris, on oppose la logique « riverains » et la logique « métropolitains ».

Dans l'étude IPSOS, cela a été dit tout à l'heure, ce lieu est plébiscité par les gens. La Mairie de Paris m'a confié une étude sur les jeunes Métropolitains aux Halles ; ils ont répondu : *« on a besoin de lieux pour se retrouver ; les Halles, c'est magnifique »* et ils identifient la Place Cassin très bien, ils la considèrent comme une place de convivialité. Ils ne connaissent pas le mot « convivialité », c'est une sociologue comme moi qui traduit.

Donc, métropolitains et riverains, dans les études, montrent les mêmes convergences. C'est important de le dire.

M. Thierry Le ROY : Si Jean-Marc FRITZ souhaite parler des dernières questions posées… Je ne lui demande pas de répondre sur son tempérament psychologique, mais il a peut-être envie de parler des aspects plus techniques, d'urbanisme, qu'a posés Olivier PÉRAY.

M. LEGARET veut dire un mot.

M. Jean-François LEGARET : Je tiens à préciser que lorsque je m'adresse à M. FRITZ ou à M. MANGIN, je ne personnalise pas et je ne mets pas en cause leurs compétences professionnelles. Je m'oppose à un parti architectural qui est le leur, qui est peut-être validé par d'autres, mais en tout cas je mets en cause le parti que l'on nous propose ce soir et dont nous parlons. Je tiens à ce que cela soit dit, parce que je ne veux pas que nous entrions dans de faux débats.

Je considère que par rapport aux premières esquisses qui ont été proposées par David MANGIN… Il m'avait d'ailleurs aimablement convié à venir voir sa première maquette dans son atelier dans le 11ème arrondissement. J'y étais allé, accompagné de quelques élus du 1er arrondissement. Je considère que quelques petites évolutions ont été faites, qui vont incontestablement dans le sens des demandes que nous avons faites, mais qui ne peuvent pas être considérées comme satisfaisantes. Il est un peu dommage de constater que nous sommes dans une situation de blocage qui est regrettable, elle ne fait pas progresser les choses et je suis convaincu qu'il faudrait peu de choses pour que nous sortions de cette situation de blocage.

Par pitié, M. FRITZ, soyez notre interprète auprès de tous ceux que vous pourrez mobiliser, que l'on fasse encore l'effort nécessaire qui permettrait de sortir de ce blocage. Je le répète, je trouve cela très préjudiciable pour l'ensemble de l'opération des Halles, qui est très lourde, très importante mais par bien des aspects très nécessaire.

Que l'on ne me fasse jamais dire que je suis un opposant ou que je me suis braqué contre l'ensemble de l'opération des Halles ; je n'ai jamais eu cette attitude-là.

Il est très dommage que l'on pollue l'ensemble du débat parce qu'on est sur un blocage à cause de la Place René Cassin. On est en train de faire un gâchis général et j'aimerais que l'on fasse l'effort nécessaire pour sortir de ce blocage.

J'insiste sur un point qui a été soulevé tout à l'heure. Le chantier du jardin est arrêté parce qu'il y a eu un référé du tribunal administratif. Un nouveau permis a été déposé. Pendant ce temps, il y a toujours des barrières qui empêchent le passage dans le jardin des Halles. Cela gêne tout le monde ; nous sommes en pleine saison estivale, période où il y a un usage très fort du jardin. J'ai écrit au Maire de Paris, au Préfet, pour demander que l'on enlève ces barrières, car je ne vois pas l'intérêt de maintenir des palissades et des barrières autour d'un chantier qui n'existe pas, qui est interrompu.

Je demande que l'on restitue les lieux, au moins momentanément, jusqu'à ce que le chantier soit repris. C'est une demande simple. J'ai écrit il y a au moins 15 jours et je n'ai pas encore obtenu satisfaction ; je me permets de le dire ce soir à Mme GIBOUDEAUX. Il me semble que sur une simple instruction de sa part dès demain matin, on pourrait au moins régler ce petit problème, ce qui, je vous le garantis, donnerait satisfaction à beaucoup d'habitants du quartier.

(Applaudissements).

M. Thierry Le ROY : Je comprends qu'il n'y a pas assez de réunions, parce que nous avons été obligés de mettre tous les sujets dans notre seule réunion du mois de juin.

Je donne la parole à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT : J'avais pris la parole en début de réunion pour faire part d'un sentiment non concerté qui est largement partagé par la salle, et je voudrais m'associer à ce que vient de dire Jean-François LEGARET : il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes, mais des principes de fonctionnement.

Un de ces principes de fonctionnement a été évoqué et est clair : ce ne sont pas les maîtres d'œuvre qui décident, mais c'est bien le maître d'ouvrage, donc le Conseil de Paris et son représentant, le Maire de Paris.

Si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout, un arbitrage au plus haut niveau doit être fait, par le Maire de Paris, pour que les délibérations prises par la représentation démocratique qu'ont élue les Parisiens se concrétise rapidement.

M. Thierry Le ROY : Il y a au moins un point d'accord, si je comprends bien. M. FRITZ veut dire un mot.

M. Jean-Marc FRITZ : Pour répondre à Olivier PÉRAY, nous ne sommes pas dans soit une logique d'opposition, soit une logique d'accord, nous ne fonctionnons pas ainsi, mais dans le développement d'un projet global et dans la recherche de la cohérence de ce projet.

Il faut bien se souvenir que l'aménagement qui a été fait après la démolition du Pavillon Baltard en 1971 a été remis en cause tous les 2 ou 3 ans pendant toutes les années 70 et au début des années 80. C'est donc un aménagement qui a pâti de ce manque de cohérence, et de décisions annulées successivement, jusqu'à ce que l'on arrive à une sorte d'accumulation d'espaces et d'objets.

Si la Ville de Paris a relancé une réflexion en 2002 sur le site des Halles, c'était pour essayer de voir comment on pouvait retrouver une cohérence du site, en conservant les usages, en améliorant ce qui ne fonctionnait pas, et notre position a été de faire un projet qui ne bouleverse pas le site, contrairement aux autres projets présentés.

Je ne sais pas si vous vous souvenez des projets des concurrents de 2003 et 2004 : tout sautait, il n'y avait plus de jardin bien sûr. Notre position n'était pas celle-là, mais une position de réorganisation du site, de réorganisation des flux, pour retrouver une cohérence et des continuités piétonnes, aussi bien en surface qu'entre la surface et le sous-sol. C'est ce que nous cherchons à faire évoluer.

La concertation nous intéresse dans la mesure où, en tant qu'usagers du site, que vous soyez riverains ou franciliens, vous avez une pratique, des attentes, des demandes. Nous essayons de faire en sorte que dans un programme global de réorganisation du site, le maximum de choses soit intégré dans cette recherche de cohérence.

Mme GOY-BLANQUET a raison quand elle dit qu'à un moment c'est un choix fondamental de projet, qui fait en sorte que le jardin et la canopée fonctionnent ensemble ; les deux ailes de la canopée s'appuient sur les deux lisières plantées. Notre but est, pour le jardin, de retrouver un jardin le plus végétal possible, beaucoup moins minéral qu'actuellement, avec une ambiance calme, tranquille, végétale, accessible. C'est ce que nous avons développé.

Cela ne veut pas dire que nous ne l'avons pas fait évoluer. Je pense que nous l'avons montré dans les diapositives présentées, entre les premières esquisses de 2004 et maintenant, il y a un bon nombre d'évolutions. Des surfaces de jeux d'enfants ont été beaucoup augmentées, des traversées ont été retrouvées, je ne vais pas faire la liste. Nous avons déjà fait un GTT à ce sujet.

Nous ne sommes pas dans cette logique d'opposition, ni de recherche d'une association. C'est une logique d'échanges.

M. Thierry Le ROY : Nous comprenons l'idée que vous voulez exprimer ; mais vous faites réagir, quand même.

Je donne la parole à Fabienne GIBOUDEAUX qui va nous dire ce qu'elle a tiré de ce qu'elle a entendu, pour la décision que la Ville aura à prendre.

Un intervenant : Voilà ce qui arrive quand il n'y a pas de cahier des charges, c'est là tout le problème !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX : Ce projet a une histoire, mais nous n'allons pas revenir là-dessus parce qu'il y a eu beaucoup de discussions autour de ce projet, qui a fait l'objet d'une présentation, avec une maquette exposée il y a quelques années, et un choix important fait par le Maire de Paris. C'est un parti pris d'une continuité entre le toit, qui n'était pas la canopée à l'époque, le jardin ; une continuité historique. Ce choix a été assumé par le Maire, je voulais le rappeler. Ce projet s'inscrit dans cette continuité.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à apporter entre les habitants du quartier, les Franciliens, les touristes. Il y a une « expertise d'usage » des citoyens qui habitent un quartier, qui peuvent très bien aussi observer l'usage des personnes qui passent dans leur quartier. Je pense que c'est important et qu'il faut l'entendre.

Je soutiens la démarche faite au Conseil de Paris, il faut que cette Place René Cassin corresponde aux désirs et aux usages des habitants, et plus largement, des personnes qui passent dans ce quartier.

Ce soir, j'entends bien qu'il y a une avancée de la part de l'Atelier SEURA, qui ne va pas encore assez loin pour vous ; c'est plus un esprit de place, d'amphithéâtre et d'agora et en gros, une volonté de retrouver un esprit plus circulaire, moins parallèle à cette rue Rambuteau. Cela a été très fort et dit par quasiment la totalité des participants, je pense qu'il faut l'entendre et j'y suis sensible.

Concernant la dimension de la place et la vue que l'on avait sur St-Eustache, finalement une présentation en 3D, comme vous l'avez demandée Monsieur, pourrait nous donner des éclaircissements sur ce qu'apporte ce nouveau jardin dans les perspectives qu'il va développer et la visibilité. J'en avais fait la demande. Je l'ai vécu dans un projet beaucoup plus modeste, dans le 20ème arrondissement, à St-Blaise, avec des problèmes de dalles, il y avait des aménagements importants et c'est très difficile de lire des plans et de se projeter à partir de plans. Cette vision 3D est tout à fait utile et serait même plus intéressante pour vous, en tant qu'architectes urbanistes, pour faire comprendre ce que vous n'avez peut-être pas réussi à faire passer avec des plans.

J'entends aussi qu'il y a des questions concernant les marches, le fait que ce soit minéral ou non, ce sont des ajustements qui pourraient se trouver, je pense, et qui ne poseraient pas trop de problèmes.

Je suis assez sensible et favorable à la place de l'eau dans les jardins. Néanmoins, depuis deux ans que je suis dans la délégation et que je visite des jardins, je vois aussi les coûts de fonctionnement et d'entretien des jardins. Aujourd'hui on a de gros problèmes avec les fontaineries ; dans le Parc Brassens et d'autres parcs, la Promenade Richard Lenoir, il y a des coûts énormes pour remettre en route des fontaines, dans un contexte budgétaire de la Ville un peu difficile. J'essaie de vous expliquer les réticences, pas seulement celles du concepteur. La Direction des Espaces verts a la mission d'entretenir l'espace ; le jardin livré, dessiné, pendant des années, va vivre et sera entretenu.

La question se pose, pour des grands jardins : les coûts de remise en état des fontaineries sont très importants et cet argent mis là n'est pas mis dans le reste du jardin ; c'est une question importante, qui crée une réticence de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement vis-à-vis de la multiplication des fontaines et des systèmes très complexes de fontaineries, avec la question aussi de l'eau, pour qu'elle ne pose pas de problèmes si des enfants s'y baignent et boivent l'eau. Donc, il y a aussi des contraintes sanitaires.

Je préfère vous le dire, nous ne sommes donc pas très favorables à un système de fontainerie complexe tel qu'il avait été mis au départ, il y a quelques années. Dans les années 70/80 on a fait beaucoup de parcs : André Citroën, la Promenade Richard Lenoir… On a multiplié ces systèmes de fontainerie, c'était très à la mode chez les architectes et paysagistes ; et cela pose des problèmes de gestion. Je préfère les anticiper plutôt que de vous livrer des choses qui ne marcheront pas, et vous direz que cela va coûter cher à la collectivité.

Le choix a été fait de mettre de l'eau sur une partie du jardin, celle qui est proche de la sortie de la canopée, où il y aura des jeux d'eau.

Sur l'économie que l'on fait : c'est un projet d'ensemble. Je sais que l'on fait payer au jardin tout ce que l'on fait sur la dalle. La dalle, ce n'est pas que le jardin, c'est le toit de tout ce qu'il y a en-dessous, avec des

contraintes techniques importantes. Le choix unanime qui a été fait par le Conseil de Paris, qui a voté en 2005 (je n'étais pas encore élue), de faire un projet ambitieux, était déjà celui-là.

Dans la salle : Non !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX : Si ! Concernant les élégissements : sur la maquette présentée à l'époque, on voyait bien qu'on ne les gardait pas.

La démolition des élégissements est due non seulement au dessin du jardin, mais aussi à la nécessité d'installer une base chantier devant la future canopée, avec des passages de poids lourds, des installations de machines.

Les élégissements ne peuvent pas supporter de tels poids ; il y a donc une contrainte technique du chantier, qui est la même que celle de l'abattage des arbres proches, sur la zone chantier. On ne peut pas garder ces arbres pour installer cette base chantier.

Donc, on veut faire porter beaucoup de choses au futur jardin, mais c'est un projet d'ensemble, avec un jardin sur une dalle, et une partie de cette dalle servira à la base chantier, avec toutes les contraintes que cela a et la nécessité de faire des démolitions pour laisser passer le chantier.

On aurait pu faire des économies en ne faisant rien, mais ce n'est pas le choix qu'a fait le Maire de Paris. C'est un projet décidé par le Maire de Paris, un projet important de cette mandature, avec des répercussions : un temps de chantier important, la perte de l'usage d'une grande partie du jardin pendant ce temps. C'est une question difficile à laquelle nous essayons de répondre, en tout cas pour les enfants, avec l'installation d'une aire de jeux provisoire.

Il a été demandé, par M. LEGARET, de pouvoir accéder à la partie actuellement fermée du jardin suit aux premiers travaux. S'il n'y a pas de problèmes de sécurité aujourd'hui pour le rendre accessible, il faut voir dans quelles conditions c'est possible : rendre ces parties accessibles au public sans problèmes de sécurité. Je comprends bien que cet été ce sera un vrai souci.

Je ferai part au Maire de Paris des remarques qui ont été faites sur la Place René Cassin, je pense qu'elles sont importantes, et beaucoup convergent.

Plusieurs personnes ont dit qu'il n'y avait pas grand-chose, un geste, à faire pour que cela puisse correspondre aux besoins et aux envies ; c'est quelque chose que j'entends.

Une intervenante : Vous avez entendu aussi qu'une majorité de gens ne veulent pas que l'on casse cette place ! C'est quand même cela qu'il faut dire.

M. Thierry Le ROY : Avez-vous envie de continuer cette réunion ? Il me semble que vous avez fait l'essentiel, vous avez exprimé presque tous un avis ; dont la plupart étaient extrêmement clairs. Je félicite en particulier Jean-Pierre MARTIN qui pour la première fois a su parler brièvement.

On voit bien que la Ville a des responsabilités à prendre. Elle fera ce qu'il lui semblera bon de faire, nous ne sommes pas ici pour décider, mais les choses ont été dites clairement.

Je l'ai demandé à M. HUCHER, nous aurons un compte rendu exhaustif de cette réunion. Il faudra le sortir assez rapidement pour que la Ville ait ces éléments en main et puisse voir exactement ce qui a été dit. Il s'est dit beaucoup de choses.

Une intervenante : Peut-on rajouter une ou deux petites choses ?

M. Thierry Le ROY : Vous allez reprendre la parole ensuite, mais nous sommes arrivés à un point où j'estime que l'objet de la réunion a été atteint. Vous avez dit ce que vous aviez à dire, je pense que c'était clair, que cela a été entendu.

Les conséquences ne peuvent être tirées sur-le-champ, ce sont des décisions à prendre par la Ville de Paris. C'est très important.

Nous avons inévitablement débordé un peu de la Place René Cassin parce qu'il reste des sujets à voir, sur le jardin, qui peuvent dépendre de ce qui sera décidé pour la Place René Cassin, mais pas seulement. Il faut que nous parlions des élégissements, c'est prévu pour septembre, donc nous aurons besoin de nous revoir dans cette formation, en septembre, sur le jardin.

Si vous avez d'ultimes questions, on peut les poser, mais considérez que nous avions un objet et qu'il faut essayer de nous y tenir.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Une petite remarque ; quand on nous dit que l'on a besoin de toute façon de démolir la moitié du jardin pour mettre le chantier, il faut quand même reconstituer le cheminement.

On n'a mis le chantier à cet endroit-là et on s'est permis de le mettre d'une telle ampleur que parce qu'on avait décidé que de toute façon on cassait les élégissements. Cela s'est fait dans l'autre sens.

Mme GIBOUDEAUX, au départ, le chantier ne devait aller que sur… Ne dites pas « non » alors que je suis en train de parler. Savez-vous ce que je vais dire ?

Au départ, le chantier allait jusqu'à l'axe nord-sud, entre la Porte du Pont neuf et la rue Montorgueil. Le chantier était comme cela, dans le cahier des charges de la canopée.

Ensuite, sa dimension a été doublée, pour aller jusqu'à l'axe des Prouvaires. Tout cela n'a été possible que parce que l'on a décidé de détruire le jardin. Si l'on n'avait pas décidé de détruire le jardin, on n'aurait peut-être pas fait le chantier aussi grand, on n'aurait peut-être pas fait la canopée. Donc, on a pris les choses à l'envers et maintenant on nous dit que c'est inévitable de casser le jardin parce qu'on fait le chantier à cet endroit-là. Non ! On a raisonné dans l'autre sens.

S'il n'y avait pas eu le jardin pour servir de chantier au futur centre commercial, on n'aurait pas pu faire ce centre commercial, avec son toit inutile.

M. Thierry Le ROY : Ce n'était donc pas une question, mais une remarque. Nous remercions Elisabeth BOURGUINAT pour cette remarque terminale.

Merci pour cette réunion.